Quatrième Année. — N° 894.

CINQ CENTIMES

Vendredi 1er Janvier 1892

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Con ort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

UNE NOUVELLE ANNÉE

Tout d'abord, et comme il convient, nous vous présentons, chers lecteurs, nos meilleurs compliments, en même temps que nous vous adressons nos vœux et nos souhaits les plus sincères.

L'*Echo de Lyon* entre aujourd'hui dans sa quatrième année d'existence, mais, depuis quelques mois seulement, il marche allègrement, sorti des langes et des balbutiements de la première jeunesse et de la première organisation, — préoccupé, non plus de vivre, mais de faire son chemin dans le monde.

C'est donc pour lui un devoir de remercier vivement tous ceux qui s'intéressent à lui, qui lui apportent le concours soit de leur coopération, soit de leur patronage, soit de leur propagande.

L'*Echo de Lyon* s'efforcera de mériter toujours leur sympathie et leur appui.

Il suit — on a pu le voir — une ligne fermement républicaine, il n'a pas la prétention de tout bouleverser, mais il n'entend pas non plus piétiner sur place — et il sera en avant dans toutes les grandes questions politiques et sociales où sont engagés les intérêts de la démocratie française.

On sait que, par son organisation même, l'*Echo de Lyon* ne peut être que l'écho de l'opinion publique républicaine et indépendante. Son comité consultatif de rédaction — composé d'hommes politiques, d'industriels, de négociants — et surtout de membres des corps élus choisis tant dans la ville que dans la région — l'empêche absolument de servir des intérêts particuliers — et de devenir l'organe de n'importe quelle coterie ou politique, ou administrative, ou financière.

C'est ainsi que, sans attaches aucunes soit avec l'administration, soit avec la municipalité, soit avec une entreprise industrielle ou financière quelconque, la Société de l'*Echo de Lyon* marche libre d'entraves, suivant la ligne indiquée par ses statuts et surveillée par son comité, la ligne républicaine progressiste et indépendante.

Nous sommes heureux, au renouvellement de l'année, de rappeler tout cela à ceux qui s'intéressent à nos efforts, à ceux qui trouvent qu'en effet, une grande ville comme Lyon a besoin d'un organe reflétant l'opinion publique — même quand cette opinion est contraire aux intérêts soit des administrateurs publics, soit des entreprises particulières auxquelles sont mêlés ou intéressés la plupart de nos journaux politiques.

Chaque jour, nous pouvons le certifier, nos lecteurs s'apercevront davantage que nous tenons nos promesses et que notre indépendance absolue n'a d'égale que notre conviction républicaine.

LA RÉDACTION.

LA POLITIQUE

M. Chiché est boulangiste. Cependant, s'il a raison, je ne vois pas pourquoi je dirais qu'il a tort.

Eh bien, hier, en demandant, dans la discussion du projet de loi sur les erreurs judiciaires, une indemnité pour les gens qui subissent une longue détention préventive et qui sont ensuite acquittés, — ce boulangiste sollicitait ce que j'aurais voulu voir proposer par un député républicain.

« Quiconque cause à autrui un dommage est tenu de le réparer. » Ce principe est écrit en toutes lettres dans le Code ; il fait condamner journellement à des indemnités des gens qui, assurément, n'avaient nullement l'intention de porter préjudice à leur victime — mais qui, sans le vouloir, lui ont fait tort. — Pourquoi serais-je soumis, pourquoi seriez-vous soumis à cette loi, — et pourquoi la justice en serait-elle exempte ?

Car enfin, il y a là, non pas seulement le préjudice moral, il y a aussi le préjudice matériel. Les histoires seraient nombreuses de tous les malchanceux à qui la prison préventive a occasionné la faillite, la ruine, le malheur et le désespoir d'une vie entière.

Tenez : je reçois aujourd'hui de Saint-Etienne des notes sur le singulier juge d'instruction qui y a été nommé par M. Thévenet, notre candidat sénatorial. Elles sont navrantes : ce magistrat joue de la prison préventive avec autant de frénésie que de déveine. Dans une récente affaire, l'affaire Neyret, il a successivement arrêté trois personnes. Il a gardé la première (M. Dupeaux, ancien conseiller municipal) un mois — c'est modeste ; la seconde, dix mois ! — elle a été acquittée ; — la troisième, cinq mois — après lesquels on a dû la relâcher, faute de la moindre preuve.

Dix mois de prévention ! Vous ne trouvez pas cela abominable ? Et vous ne verriez pas avec satisfaction une loi qui octroierait une forte indemnité au pauvre diable ainsi séquestré ?

Notez bien que si le magistrat croit, en effet, l'affaire très grave et le prévenu coupable, il n'a pas à en référer à ses chefs pour savoir s'il faut continuer l'instruction ou relâcher le prisonnier — il est, par conséquent, à couvert de toute responsabilité. Dans tous les cas, actuellement, comme à de tels actes arbitraires il n'y a aucune espèce de répression ou de réparation, rien n'est plus fréquent que ces interminables instructions qui ne sont, bien souvent, que de scandaleuses négligences — et M. Chiché avait raison de demander qu'un article de loi, non seulement armât la victime d'un droit de recours, — mais surtout donnât au magistrat un avertissement dont on voit que le besoin se fait parfois sentir.

— Mais, répond-on, il n'y aura plus de justice possible parce qu'on n'arrêtera plus personne !

C'est ce qu'on a dit chaque fois qu'on a cherché à l'accusé une garantie contre son accusateur, — et nous ne voyons pas cependant que les criminels soient plus indemnes qu'autrefois. N'oublions donc pas ce mot d'un grand jurisconsulte : « La réforme d'un abus n'est jamais un danger social. »

JEAN-CLAUDE.

M. Thévenet, ministre

C'est par paquets que nous arrivent les doléances de nos correspondants sur le beau travail réactionnaire entrepris et mené à bonne fin par M. Thévenet, garde des sceaux.

Nous ne pouvons naturellement tout insérer : beaucoup de faits rappelés par nos amis n'intéressent, le plus souvent, qu'un petit nombre de lecteurs.

Mais voici, par exemple, quelques documents pour éditier les Lyonnais et montrer qu'en haut comme en bas de l'échelle judiciaire, c'était, chez M. Thévenet, le même mépris de la République et des magistrats qui représentent, dans un corps demeuré bien réactionnaire, l'élément républicain, — même le plus modéré.

Des personnages de quelque importance voyaient avec peine à la tête du tribunal de Lyon un magistrat dont les opinions conservatrices, franchement avouées leur paraissaient d'un très fâcheux effet.

Il est toujours mauvais de voir un magistrat rendre la justice au nom d'un gouvernement qu'il combat ouvertement.

A côté de ce magistrat, il y avait, par contre, dans le même tribunal, un homme de haut mérite, tenu par tous en grande estime et qui, lui, était un républicain de vieille date et de ferme conviction. — Pourquoi ne nommerais-je pas M. Jean ?

L'importante société des Légionnaires du Rhône pria son président de faire des démarches auprès de M. Thévenet. M. Pondeveaux s'adressa d'abord, pour se faire mieux appuyer, à l'honorable M. Burdeau — et on alla demander au garde des sceaux la nomination de M. Jean au poste de président du tribunal de Lyon.

— Je veux bien... je suis avec vous... tout est pour le mieux, répond M. Thévenet, obtenez que M. Longchampt (ma foi le voilà nommé), accepte un poste de conseiller à Paris — et tout aussitôt je le remplace par M. Jean.

Et on commence les négociations avec M. Longchampt, qui se fait tirer l'oreille et qui, finalement, se résoud à cette agréable, lucrative et enviable... disgrâce.

On revient triomphant vers M. Thévenet :

— Eh bien, c'est fait, M. Longchampt accepte, vous n'avez plus qu'à nommer M. Jean comme vous nous l'avez formellement promis.

C'est ici que M. Thévenet apparaît dans toute sa beauté ; voici sa réponse :

— Non, j'ai changé d'avis. Si je nomme M. Longchampt à Paris, ce sera pour le remplacer par M. Devienne, — et cela ne vous avancera à rien, attendu qu'ils sont aussi réactionnaires l'un que l'autre.

Voilà comment M. le ministre a : 1° tenu sa parole, 2° mis dans une situation ridicule ceux qui, sur sa foi, avaient engagé cette négociation, 3° servi la République.

Ils sont cinq cents à Lyon, qui connaissent cette fumisterie de l'extraordinaire garde des sceaux qui pose sa candidature à une chaise curule de père conscrit. Et nous défions qu'on la démente.

P. B.

P.-S. — C'est à ce moment que le secrétaire de M. Thévenet, celui qui, dit-on, brigue aujourd'hui sa succession, s'écria naïvement :

— C'est mon patron, c'est vrai, mais il faut quand même avouer qu'il s'est conduit...

Je supprime l'adverbe qui n'était pas précisément parlementaire.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 31 décembre.

Le cadre d'officiers d'infanterie a été fixé pour l'année 1892 à 191 colonels, 219 lieutenants-colonels, 1,070 chefs de bataillons ou majors, 4,328 capitaines, 4,691 lieutenants, et 1,848 sous-lieutenants.

— On annonce que des démarches sont faites auprès du ministre de la guerre et de l'administion des colonies pour l'envoi au Soudan et au Congo des troupes de la légion étrangère, au lieu et place de nos fantassins français de l'infanterie de marine.

— Une affaire qui produit une assez vive émotion dans les cercles militaires de Dunkerque, c'est celle d'un soldat du 110e de ligne détaché à Bergues, qui a déclaré hier à ses chefs qu'il avait perdu la culasse mobile de son fusil Lebel. Une enquête a été ouverte immédiatement par l'autorité militaire. Le bataillon est consigné jusqu'à nouvel ordre.

— Un jeune soldat du 117e de ligne, caserné à Paris, n'ayant pas été reconnu malade hier à la visite du médecin, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil sous le menton.

— Notre attaché militaire en Suisse, le lieutenant-colonel d'Aiguy, est appelé à prendre comme colonel, le commandement du 115e à Paris, que commandait le général Godard avant sa promotion.

— L'armée territoriale a reçu, à l'occasion de la fin d'année, 10 croix d'officier et 25 croix de chevalier.

Les officiers territoriaux de profession ont été encore une fois déçus dans leurs espérances. Presque toutes ces distinctions ont été attribuées à d'anciens officiers de l'armée active, retraités sans avoir reçu la récompense qui devait couronner leur carrière.

Au mois de juillet dernier, M. de Freycinet a reconnu que légalement les officiers de l'armée territoriale peuvent seulement être proposés pour la décoration s'ils ont rendu des services effectifs pendant des périodes d'instruction.

C'est dans ces conditions que seront établis les nouveaux tableaux d'avancement. Le décret du 29 décembre n'a pas encore épuisé les propositions établies d'après les anciens errements et elles serviront encore pour la promotion du 14 juillet prochain.

Désormais les officiers retraités sans avoir reçu la Légion d'honneur devront être proposés par les soins du grand chancelier de l'Ordre.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 31 décembre.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

La séance, qui a été très courte, a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les ministres ne se réuniront pas samedi en conseil.

PÉTITION A LA CHAMBRE

Une pétition intéressante vient d'être soumise à la Chambre :

Des membres de l'Institut et diverses notabilités militaires, artistiques et commerciales sollicitent une pension viagère en faveur des six petits-enfants du marquis de Jouffroy d'Abbans, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation et de la machine à vapeur rotative à double effet.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés :

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, officier de la Légion d'honneur : M. Dagnan-Bouveret, artiste-peintre ; chevaliers : MM. Jacques Normand, auteur dramatique ; Vincent d'Indy, compositeur de musique.

Sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, chevaliers : MM. Chailley-Bert et Durand-Morimbeau, publicistes.

AUX JARDIES

Les amis intimes de Gambetta se sont rendus, ce matin, suivant leur pieuse coutume, aux Jardies, et se sont inscrits sur un registre.

Demain matin, la société des Alsaciens-Lorrains ira déposer une couronne sur le monument du grand patriote.

LES TOMBES DES MILITAIRES

Le ministre de l'intérieur, saisi d'une plainte de l'inspection des tombes militaires sur le mauvais état des sépultures des victimes de la guerre, vient d'adresser aux préfets une circulaire spéciale pour qu'ils invitent les assemblées municipales négligentes à réparer les concessions dont l'état laisse à désirer.

Cette circulaire ajoute, que pour les grands ossuaires construits par l'Etat dans les localités qui rappellent de sanglants combats, le ministre acquittera les réparations autorisées sur les devis.

Pour les autres monuments, il veut laisser aux communes l'honneur de les entretenir ; mais il accordera des subsides à celles dont le budget ne laisse point d'excédent.

Dans tous les cas, le droit d'entretien est exclusivement réservé aux municipalités, à l'exclusion des associations privées, dont le gouvernement examinera, quand il y aura lieu, les offres de concours.

L'ANNÉE LYONNAISE

LA POLITIQUE

L'année 1891 s'est ouverte comme elle se clot, par une période électorale. Le premier janvier trouvait les électeurs sénatoriaux préparant les candidatures ; le 31 décembre les retrouve absorbés par la même préoccupation.

La situation est, au fond, à peu près la même, quoique l'élection ne soit pas générale.

M. Ulysse Pila était en tête de la liste modérée, avec M. Coste Labaume et M. Million. Cette liste modérée a été battue, mais M. Pila n'avait qu'à moitié renoncé à la lutte. On l'a vu réapparaître pour céder la place à M. Thevenet, et le couvrir de son patronage, et lui assurer les voix de ses amis.

Espérons que l'analogie des circonstances amènera l'analogie des résultats. Que M. Ulysse Pila sera encore cette fois battu, en personne ou par procuration, peu nous importe.

Au début de l'année, d'ailleurs, les républicains d'occasion avaient quelques raisons de relever la tête : M. Buffet venait le 22 février au Casino, exposer ses théories, et, dans son auditoire, il n'y avait pas que des lecteurs du *Nouvelliste*. Le 18 avril M. Gourdiat était nommé professeur d'histoire du commerce : l'Université lyonnaise s'adjoignait une personnalité, très honorable d'ailleurs, mais dont les convictions républicaines étaient et sont encore bien sujettes à caution.

D'où venait le mal ? A qui incombait la responsabilité de cette situation politique ? Nous ne voulons pas dire de mal des absents, mais nous ne pouvons oublier que si la nomination de M. Cambon au poste de gouverneur général de l'Algérie fut accueillie à Lyon, avec une certaine satisfaction, il y avait dans ce sentiment autre chose que le plaisir éprouvé à la nouvelle de l'élévation d'un homme éminent à un poste supérieur.

Cependant, il existait bien un parti dans lequel cette opinion régnait : il organise une cérémonie d'adieux pour témoigner ses regrets à celui qui s'en allait. Ce parti avait compté sans Lemice Terrieux, l'immortel fumiste qui opérait alors en grand à Paris, et qui avait été pris du désir de faire un peu d'exportation. Des convocations parurent, lancées par des comités aux titres aussi flamboyants que fantaisistes ; on crut qu'un punch de protestation avait été organisé aux Folies Bergère et ce punch de congratulation n'eut pas lieu.

Le 16 mai, M. Rivaud était nommé préfet du Rhône. Cette nomination a produit un excellent effet sur les républicains sincères et progressistes qui réclamaient depuis longtemps au moins l'impartialité.

Quelques jours après, M. de Lanessan parlant pour l'Indo-Chine s'arrête à Lyon et expose ses théories sur la question coloniale. Ces théories étaient bonnes, leur application l'a prouvé, mais pourquoi a-t-on caché la lumière sous le boisseau ? Pourquoi des personnalités non radicales, ont-elles accaparé au passage un député radical ? Mystère et chambre de commerce !

Une seule élection a eu lieu dans l'année, c'est celle de M. Ravarin, en remplacement de M. Courtois, conseiller général du Ve canton.

La démocratie de ce canton a dit ce qu'elle pensait de son représentant : nous n'avons pas y revenir, sauf pour souhaiter une revanche à laquelle nous pensons toujours en nous réservant d'en parler, lorsque le moment sera venu.

La revue des faits politiques se termine par la magnifique fête de la majorité de la République donnée à la Salle Indienne. Cette fête a été un puissant encouragement, elle a démontré que si quelques erreurs pouvaient être commises par le suffrage universel, il subsiste cependant dans la démocratie un puissant et solide noyau de fermes lutteurs et de progressistes déterminés qui corrigeront à temps les mauvais coups de barre, et élimineront aussi bien les brebis galeuses que les loups déguisés en bergers.

LES AFFAIRES LOCALES

La grosse affaire locale était la soie ; nous avons assisté à un magnifique mouvement de protestation, à ce que nous appellerons une concentration laborieuse contre les prétentions des protectionniste, qui ne tendaient à rien moins qu'à ruiner la plus belle de nos industries nationales.

M. Burdeau a pris la tête de ce mouvement, et le discours qu'il a prononcé le 18 mars au Grand-Théâtre, restera comme un monument de science économique, traduite en termes éloquents, appuyée d'arguments patriotiques qui ont fait vibrer plus d'une âme, et dessillé bien des yeux aveuglés par des sophismes.

M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, est venu à Lyon pour étudier la réponse qu'il avait à faire à la commission des douanes sur la grave question de la soie ; il a vu et il est reparti convaincu que voter des droits serait tarir l'une des sources de la richesse de la France.

A chaque étape de la victoire de l'industrie soyeuse, Lyon a été unanime à applaudir. A la Chambre, M. Burdeau était toujours sur la brèche, et au besoin il renonçait modestement au rôle d'orateur pour combattre ses adversaires sur le terrain des affaires parlementaires.

Au conseil municipal et au conseil général, les principales questions étudiées ont été relatives aux moyens de communication : le tramway de la rue Centrale et le chemin de fer de Villefranche à Tarare ont été votés ; par contre, les chemins de fer de Saint-Symphorien-sur-Coise et de St-Etienne-Croix-Rousse sont encore à l'étude. Il s'agit de trouver le moyen d'éliminer ceux qui veulent faire de ces entreprises une bonne affaire aux dépens des deniers publics.

Ils se débattent comme les concessionnaires du quartier Grôlée : ces derniers leur donnent l'exemple de l'inertie ; ils leur apprennent l'art de laisser sans effet le plus longtemps possible les délibérations, les ordres des pouvoirs électifs.

La démolition de l'îlot L a été votée le 2 juin. L'îlot L n'est pas encore démoli le 31 décembre ; un projet de vente dort dans les tiroirs d'un rapporteur, qui se fait ainsi le complice inconscient d'entrepreneurs aussi peu scrupuleux que récalcitrants.

LA QUESTION OUVRIÈRE

Le 12 janvier avait lieu la remise aux syndicats de la Bourse du Travail. Cette cérémonie ne devait pas être l'indice de l'application d'un remède définitif et souverain aux plaies sociales.

En effet, presque toute l'année a été occupée par les questions ouvrières. Les ouvriers de Lyon ont eu presque neuf mois de grève, à la suite desquels la paix momentanément établie ne fut que boiteuse et mal assise. En même temps, dans la région, à Givors, à Rive-de-Gier, le travail cessait et il ne reprenait dans cette dernière ville qu'après d'importantes concessions faites de bonne foi par les patrons ; à Givors, rien n'était accordé, et cette ville se trouve maintenant dépourvue de l'un de ses principaux éléments de richesse ; à Lyon, il en sera de même si, une fois pour toutes, l'équité n'intervient pas pour consolider les pactes, et s'il reste encore d'un côté ou de l'autre des pensées de derrière la tête.

La justice est lente et boiteuse, elle vient cependant ; elle est bien venue pour la Mine aux mineurs qui, le 26 mars, obtenait définitivement gain de cause devant la cour d'appel de Lyon ; la justice vient, mais si l'on y a droit, il ne faut pas oublier que l'on a également des devoirs envers elle. A bon entendeur salut !

Une autre grève importante est celle des tramways (14-18 juin). De celle-là nous avons encore la même morale à tirer ; les engagement pris doivent être tenus, et cette morale nous la reprendrons encore à propos de la Bourse du Travail qui revenait devant le conseil municipal au mois d'octobre : on l'a mise à la disposition des syndicats, elle ne doit pas être un service municipal.

LES MORTS

Le premier en date et le plus grand est le peintre Meissonnier (31 janvier). La ville de Lyon a démoli la rue du quartier Grôlée qui portait son nom : il y a, en 1892, une réparation à accomplir.

A quelques jours de distance mouraient Joséphin Soulary (28 mars) et Gaspard Bellin (2 avril), un poète et un savant, tous deux modestes. Nous ne referons pas, dans notre rapide revue, une biographie de ces deux personnalités.

La science a également perdu le docteur Tripier (6 décembre), dont la tombe n'est pas encore fermée, et qui, en retournant à la terre, a donné un si noble exemple d'indépendance.

Signalons enfin la mort de deux conseillers généraux MM. Courtois et Pierron.

LES FÊTES

L'hiver a été marqué par quatre fêtes mondaines qui ont donné un peu d'animation à notre ville : le bal annuel des étudiants, le bal militaire, le bal des artistes et

---

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 1er Janvier (47)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XLVII

C'est avec Chipola que fut combiné le plan d'évasion qui mit Angelo hors des griffes des sbires napolitains.

Cela se pratiqua la nuit, moitié par escalade, moitié à la nage, — cela se continua sur un petit lougre qui faisait la contrebande entre Naples et Messine, cela s'oublia dans les montagnes de la Sicile, où il y a déjà tant de malfaiteurs, que deux coquins de plus ou de moins n'y peuvent causer aucune espèce d'émotion ; — cela prit fin sur un autre bateau qui cabotait entre Syracuse et Gênes, — et là devait commencer pour les deux napolitains une vie nouvelle.

Angelo avait innés tous les instincts d'élégance, de luxe, — et même d'art — qui faisaient absolument défaut à Chipola.

Quand les deux compagnons avaient réussi ce qu'ils appelaient une bonne affaire, Chipola allait se saoûler sur le port, se battre avec les matelots, courir les mauvais lieux et dissiper follement — bêtement — un argent parfois rouge encore du sang de ceux à qui on l'avait dérobé.

Mais Angelo faisait alors peau neuve, il se décrassait — et du jour au lendemain n'était plus reconnaissable.

Il avait cette merveilleuse souplesse de ces méridionaux de race latine qui semblent chez eux et dans leur milieu partout où ils entrent par effraction.

Ignorant comme tous ceux de son pays il avait cependant trouvé le moyen, sans jamais rien apprendre, de parler aussi purement le français que sa musicale langue italienne. Qui lui avait enseigné à lire et à écrire ? Il eût été bien embarrassé de le dire lui-même. Cependant, il lisait, il écrivait, — et comme on mettait ses fautes d'orthographe sur le compte de sa nationalité étrangère, il ne pouvait venir à personne la pensée que ce forçat échappé n'était pas vraiment le gentilhomme, — le rastaquouère peut-être, — mais enfin l'homme du monde qui avait le droit de signer : baron de Sora.

D'ailleurs, ce baron et cette baronnie n'étaient pas un mythe. Il y avait eu de par le monde un baron de Sora qui avait un état-civil dans la province de Gênes.

Seulement Angelo avait des raisons particulières pour être assuré que jamais ce Gênois ne viendrait le gêner. Orphelin, sans famille, ruiné d'ailleurs comme le sont certains grands seigneurs italiens, il avait, celui-là aussi, plongé jusqu'au fond de la bohême où s'enlisent les descendants des nobles familles, — aussi bien que les enfants naturels qui ne connaissent qu'à peine leur mère et dont le père n'a jamais été qu'un être chimérique.

D'ailleurs, à ce moment, Angelo et Chipola s'étaient perdus de vue. Pendant que le baron, poursuivant une heureuse veine, devenait le patito d'une Milanaise aussi vieille que riche, Chipola pincé dans une épouvantable affaire de vol compliquée de coups de couteau, — c'est le couteau qui lui portait toujours malheur, — Chipola repassait devant la cour d'assises de Gênes.

Mais comme, en ce temps-là, le service d'anthropométrie n'existait pas même en France et que la police italienne avait d'autres chiens à fouetter qu'à se livrer à de savantes et patientes recherches sur l'état-civil de ses pensionnaires, Chipola, qui cachait soigneusement son identité, ne fut pas reconnu et on ne le condamna qu'à quelques années de réclusion sous un nom qui n'était pas le sien.

Aussi, quand commençait cette histoire, les deux lazzaroni de Naples s'étaient-ils depuis longtemps déjà perdus de vue.

Chipola, après l'expiration de sa peine, était arrivé à Lyon. Il y suivait une fille d'Italie, dont la famille grouillait depuis quelques temps dans un taudis de la Villette lyonnaise, — trouvant chez nous plus facilement que dans leur pays ruiné le pain quotidien, — le pain qu'on volait quand on ne voulait pas se donner la peine de le gagner.

Chipola était bien bâti, sa tête, si brune qu'elle avait des tons de bronze florentin, était expressive et régulière, — il fit ce que font tant d'Italiens, il se mit à courir les ateliers comme modèle.

Entre temps, il s'était affilié à une bande de gaillards sans préjugés, qui avaient trouvé le moyen de mouler quelques statues, vendues très cher par leur propriétaire et leur éditeur, — et qu'ils livraient, eux, à un prix dérisoire.

C'est à ce moment que Lyon fut inondé de Chanteurs florentins, d'Arlequins, de David remettant son épée au fourreau — de toutes les reproductions que Barbedienne ne livrait pas à moins d'une centaine de francs et que les mouleurs italiens donnaient pour cent sous — quand on ne marchandait pas, et pour quarante sous — quand « on les voyait venir ».

De cette façon, il vivotait, utilisant, le soir, ses mains lestes à « travailler » dans les poches des passants quand il y avait foule devant quelque spectacle en plein vent ou quelque étalage de magasin.

D'ailleurs, il s'accommodait volontiers de sa crasse sordide, — et sa bonne amie, là-bas, à la Villette, n'était pas plus dégoûtée que lui autour de la polenta que « la mère » faisait bouillir pour toute la colonie.

Il n'avait jamais revu Sora, il ne pensait même plus guère à lui, estimant qu'il devait être au fond de quelque bagne ou enterré dans la fosse commune de quelque cimetière ; mais Angelo, lui, l'avait aperçu.

Il l'avait aperçu un jour qu'il s'était accoudé à la fenêtre de son appartement du quai de la Guillotière.

A sa vue, il avait d'abord eu un instinctif mouvement de recul.

Chipola à Lyon ?... Ce n'était pas précisément pour lui plaire. — Surtout un Chipola aussi loqueteux, aussi sordide, aussi besogneux que ce grand garçon noir et maigre qui passait sur le trottoir, porteur d'une statuette et suivi d'un chien aussi mal peigné que son maître.

Cependant, après une seconde de réflexion, Angelo s'était ravisé.

Prenant rapidement son chapeau, il avait couru sur le quai, et, de loin, il avait suivi le marchand de terres cuites, mettant à cette chasse à l'homme toute la prudence et toute l'adresse dont un Italien est capable.

Chipola qui, lui, n'y mettait pas malice, s'en allait d'ailleurs tout droit du côté de son taudis. Quant il fut entré dans l'étroit couloir qui conduisait jusqu'à sa baraque, Angelo demanda discrètement à un des cabaretiers installés là, le long du trottoir, si ce vendeur de plâtres coloriés avait bien, en effet, son domicile à la Villette.

Une pièce de cent sous délia complètement la langue du mastroquet qui donna sur Chipola tous les renseignements qu'Angelo demandait et même ceux qu'il ne demandait pas, de sorte que l'aventurier revint paisiblement chez lui en se disant :

— On ne sait pas ce qui peut arriver ; mais si pour un coup de main j'ai jamais besoin d'un gaillard déterminé... je le connais... je sais ce qu'il vaut... Lucia aussi le sait !...

Qu'était-ce donc que cette étrange créature, Lucia, ainsi mêlée au passé d'Angelo et qui, maintenant encore, jouait dans sa vie un rôle si important.

Sora n'avait pas précisément dit la vérité à Mary quand il la prétendait noire et laide à faire peur.

C'était, au contraire, dans son débraillement pittoresque, une magnifique créature, un de ces types d'italiennes aux yeux de velours, aux lèvres empourprées sous le duvet noir qui en ombre les coins, aux seins lourds, au cou de statue, — une de ces merveilleuses transtévérines qui, en effet, sont ridiculement fagotées dès qu'elles veulent se vêtir comme les mièvres créatures d'à présent, mais qui dans l'aisance de leur vêtement sommaire ou bien dans la splendeur de leur nudité de déesses de bronze, éblouissent l'artiste et jettent l'homme à leurs pieds.

Angelo l'avait rencontrée dans le Transtevere où elle se cuisait paresseusement au soleil. Elle avait quinze ans, il l'avait admirée, puis follement aimée.

La petite sauvage s'était, de son côté, donnée de tout son cœur à ce souple napolitain dont le contact lui mettait de la braise dans le sang.

Il y avait bien, par là un cousin, un fiancé, qui avait voulu jouer du couteau — mais il avait trouvé ses maîtres et c'est à la suite de cet « accident » que Lucia et Angelo avaient dit adieu à la ville éternelle.

B. REYTAN. (*A Suivre.*)

(1) Reproduction interdite.

le bal de la toilette. Ça été un carnaval assez corsé, auquel n'a pas manqué la manifestation frondeuse des escholiers en humeur de rosser le guet. Depuis la conduite de Grenoble faite à l'antivivisectionniste, Mme Huot, la rue n'avait pas eu ce joyeux intermède. C'est la Scala qui a pris la succession du Casino, il y a eu plus de bruit que de mal.

Fête encore à l'occasion de la réception des étudiants étrangers par leurs camarades lyonnais; fête artistique en l'honneur des Félibres; fête scientifique pour le congrès des médecins aliénistes; mais de toutes ces fêtes, la seule populaire, la seule générale, a été le concours national de tir. Combien de coups de fusils ont été tirés? C'est ce que les statisticiens nous apprendront, s'ils daignent; mais ce que tout le monde a pu constater, c'est que l'idée de la Patrie a fait brillantes et splendides, ces fêtes qu'elle avait inspirées: un ministre est venu en rehausser l'éclat de sa présence. Il a distribué de trop rares décorations, mais cette parcimonie n'a empêché personne de reconnaître que notre ville est et restera longtemps un foyer de patriotisme.

LE TEMPS

Nous manquerions à tous les usages en ne consacrant pas quelques lignes à cet indispensable chapitre. Il a fait, au début de l'année, un froid terrible; la Saône a gelé; des hommes et des femmes, une famille toute entière de bohémiens ont succombé et, pendant ce temps, un général, par 10 et 12 degrés au dessous de zéro, interdisait le port du manteau aux cavaliers!

Le dégel a commencé le 23 janvier; il était temps, trois cents marchands de charbons avaient déjà fermé boutique, le combustible ne leur arrivait pas par les canaux gelés.

Du printemps et de l'été peu de chose à dire; ils ont été convenables.

LES FAITS DIVERS

Voici le chapitre le plus long et cependant il n'est guère plus varié que les autres: remarquons cependant que, cette année, les femmes, y compris la baronne Dellard, ont été choisies pour victimes par les assassins lyonnais.

On recherchait au début de l'année l'étrangleur de la veuve Trillet, à la Guillotière. D'autres devaient venir pour faire oublier celui-là.

En janvier, nous notons un vol de 22,000 francs à la gare de l'Est; l'incendie de l'hôtel du P.-L.-M, cours du Midi; le 23, un cultivateur d'Ambérieux, nommé Bramenas, larde à coups de tire-point sa femme, Marie Varombier, qu'il retrouve à la Villette.

Le mois de février s'ouvre sur l'exécution d'Eyraud, clôture définitive d'une longue odyssée criminelle, dont plusieurs scènes se sont passées à Lyon. Puis la chronique locale chôme jusqu'au 7 mars. Ce jour-là, une jeune personne tire plusieurs coups de revolver, place de la Charité, sur un avoué: l'avoué guérit rapidement. Quelques jours après, le 14, on découvre, montée Rey, le cadavre d'un nommé J.-B. Gadé, qui est pendu depuis cinq mois. Le bilan de mars se complète par l'arrestation du receveur de la gare de Perrache, Gérente, coupable d'indélicatesse.

En mai, nous avons une affaire d'espionnage: des plans intéressants la défense des Alpes ont été livrés à l'étranger par le caporal Dury; l'autorité militaire, pour ne pas alarmer inutilement les esprits, ne condamne Dury que pour faux et lui inflige 5 ans de travaux forcés. Le 19 mai, encore une femme tuée: Mme Taravel, 65, rue Garibaldi, est éventrée par un nommé Bressant, qui se suicide à Vaulx-en-Velin.

Le 6 juin, nouvelle tentative de meurtre sur une femme, suivie également de suicide. Le charpentier Audelin tire sur la bonne Marie Croibieu, au service de son patron, M. Garin, 4, rue de Jarente. Audelin est emmené à la Permanence, mais en passant sur le pont du Palais, il échappe à ses gardiens et se jette dans la Saône.

Le 10 juin, a lieu une réédition du drame de la rue Pouteau, une lutte acharnée s'engage à Oullins entre un malfaiteur, nommé Vandroux et le sous-brigadier Méjean. Celui-ci, plus heureux que le gardien de la paix Besson, survit à ses blessures.

Le mois de juillet est également marqué par deux drames sanglants: un garçon de cuisine de la rue Terme, nommé Marcellin, décharge son revolver sur son camarade Bouc « parce qu'il a dit du mal de lui à la cuisinière! »

Le 30 juillet, l'opticien Verdellet tue net son gendre.

Le lendemain, un cafetier de la rue Moncey, Geneste tire un coup de fusil sur la foule qui s'est amassée devant son établissement. Il blesse un curieux nommé Girard.

Le 7 août, Vandroux, le malfaiteur d'Oullins, est condamné à vingt ans de travaux forcés.

La série rouge continue, le 29 août, par l'assassinat de la femme Goutequillet, née Annette Billard, que son amant, Ravet, étrangle à la Villette; le 2 septembre, à l'hôtel Duguesclin, le sieur Deleage tire un coup de revolver sur sa femme et se tue ensuite.

Enfin, le 18 septembre, une mulâtresse, de 17 ans, Marie Violet, frappe son patron à coups de bouteille sur la tête et le blesse à la cuisse d'un coup de couteau.

Les suicides n'ont pas manqué: à certains moments, on en comptait quatre par jour: relevons seulement ceux d'un jeune enfant de 14 ans, le jeune Marius Lambert, chez M. Tolonias, et de la femme Jacquemoux, passage Saint-Pothin, qui prit, avant de mourir, la singulière précaution de brûler pour une trentaine de mille francs de valeurs, afin que son mari ne les employât pas à se consoler de son veuvage.

Le chapitre du feu, sans être numériquement très chargé, compte des victimes: le 1er octobre a lieu l'incendie de la rue Ferrandière, qui coûte la vie aux pompiers Miraillet et Devaux; le 10 novembre, deux danseuses sont brûlées au Grand-Théâtre, dont l'une très grièvement.

L'automne était, par toute la terre, marqué par des catastrophes de chemins de fer; la région lyonnaise n'y échappe pas: le 21 octobre, nous avons celle de Vaugneray, qui coûte la vie au mécanicien et au chauffeur; le 26 du même mois, celle de Moirans, qui fit une dizaine de victimes.

Et comme si le carnet de deuil n'était pas encore assez chargé, le 6 décembre a lieu, à Saint-Etienne, au puits de la Manufacture, une de ces explosions à grand massacre, qui ne laissent jamais indifférente la population de notre ville.

La fin de l'année est occupée par les prouesses du marquis d'Alba et par la recherche d'Anastay, l'assassin de la baronne Dellard; entre temps Verdellet est condamné à huit ans de réclusion, et le crime de la rue Parmentier, le vol chez M. Gouthe-Soulard terminent la série des faits divers à sensation.

Autour du Parlement

Paris, 31 décembre.

Les Pétroles

La commission des douanes, après avoir entendu les ministres du commerce et des affaires étrangères, a adopté la loi votée par le Sénat sur les pétroles.

La Proposition Trouillot

La commission relative à la modification de la législation en matière d'avortement, a conclu à la prise en considération de la proposition Trouillot.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 31 décembre.

La séance semble devoir être fort courte aujourd'hui.

Comme nous l'avons déjà dit, il est probable que la Chambre se séparera ce soir jusqu'au 4 janvier.

On se demande ce que fera le Sénat. Il est en droit de s'ajourner à la date qu'il lui paraîtra bon; on estime cependant qu'il s'ajournera comme la Chambre jusqu'au 4.

De la sorte, le budget pourra être voté avant la fin du mois de janvier, et un second douzième provisoire sera ainsi évité.

LA SÉANCE

Paris, 31 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Emprunts Départementaux

La Chambre prend en considération une proposition de M. Siegfried, ayant pour objet, la création d'une caisse d'emprunts départementaux et communaux.

La séance est suspendue, en attendant la discussion de la commission des douanes.

Le Pétrole

M. Méline, à la reprise, expose que le gouvernement demande à la commission de rétablir le droit sur les pétroles. La commission demande elle aussi à la Chambre d'accepter le vote du Sénat: il serait imprudent de persister dans le vote du dégrèvement immédiat.

M. Viette maintient son amendement: il ne se fie pas aux espérances qu'on fait miroiter aux yeux de la Chambre.

M. Magnin demande le maintien du droit voté par le Sénat, il se place au point de vue de l'intérêt de l'industrie du schiste qui ne peut vivre si la réduction est votée.

M. Jules Roche attend de la sagesse de la Chambre une décision conforme aux intérêts des consommateurs et à ceux du pays tout entier. Il faut tenir compte, d'autre part, des pertes qui résulteraient pour le Trésor de l'abaissement des droits sur le pétrole s'ils étaient ramenés à 7 francs et à 12 francs.

On ne peut, d'ailleurs, abaisser le droit sur le pétrole brut à 7 francs, sans rendre impossible l'importation en France des huiles lourdes dont le taux est fixé à 12 francs et qu'on introduit sous forme de pétrole brut.

Le total des pertes à évaluer pour le Trésor est de 24 millions environ.

Les huiles lourdes viennent pour la plupart de la Russie qui ne pourra plus nous en envoyer un seul kilogramme. Il faudra donc mettre le droit sur les huiles lourdes à 7 francs au lieu de 12 francs et alors ce chiffre s'appliquera aux autres pays vis-à-vis desquels nous devons prendre des précautions économiques (Très bien! Très bien!).

Le ministre insiste au nom du gouvernement tout entier pour prier la Chambre d'accepter les propositions qui lui sont faites (Applaudissements).

M. Viette trouve la proposition du gouvernement un peu tardive; on ne comprendrait pas que la Chambre se déjugeât et s'inclinât devant le Sénat.

Du reste, la proposition elle-même démontre clairement la nécessité de dégrever les droits sur le pétrole, et il n'y a aucune raison pour ajourner une réforme reconnue nécessaire.

Quant aux arguments du ressort diplomatique, il faut être logique et aller jusqu'au bout. Le Sénat pousse le gouvernement par ses propres votes au libre échange. (On rit.)

Il s'est établi dans tout ce débat une confusion qui était fatale, on ne sait pas ce que c'est que le droit dont il s'agit: fiscal pour les uns, il est douanier pour les autres.

Au point de vue financier, il faut se garder de croire que le déficit sera celui dont on a parlé. On peut en effet compter sur l'augmentation de la consommation.

L'orateur prie la Chambre de rétablir les droits à 7 à 12 francs, persuadé que le Sénat les acceptera cette fois. (Très bien! Très bien!)

M. Méline fait observer que la commission des douanes n'est point hostile dans sa majorité au dégrèvement du pétrole, elle estime même qu'il faut le faire dans un délai prochain, mais en l'état actuel des prévisions budgétaires, le dégrèvement n'est pas possible.

M. Cavaignac, rapporteur général de la commission du budget, supplie la Chambre de ne pas faire aujourd'hui ce qu'elle a fait en 1878 et en 1879, alors qu'elle peut, avec une année de patience, éviter de compromettre le but des efforts des années précédentes. (Très bien! sur divers bancs.)

M. le président consulte la Chambre sur les conclusions de la commission, qui propose d'accepter les droits du Sénat, 18 fr. et 24 fr., avec la suppression du tarif minimum.

M. Paulmier demande à expliquer son vote. A la suite du vote de l'exemption pour toutes les graines oléagineuses étrangères, qui porte un coup mortel à l'agriculture française, l'orateur votera l'amendement Viette. (Très bien! Très bien! à droite.)

Il est procédé au scrutin qui donne lieu à un pointage.

La séance, suspendue à 4 h. 1/4, est reprise à 4 h. 35.

M. le président fait connaître les résultats du pointage.

Votants, 508. — Pour l'adoption, 247; contre, 261.

La Chambre n'a pas adopté.

M. Boudenoot propose de fixer le droit sur le pétrole à 13 fr. pour le brut, et à 18 francs pour le raffiné. Cette proposition constitue une transaction qui facilitera l'entente entre les deux Chambres.

M. Viette répond qu'en repoussant les conclusions de la commission, la Chambre s'est prononcée pour la troisième fois en faveur du dégrèvement du pétrole. La proposition de M. Boudenoot ne profiterait qu'aux intermédiaires. (Très bien! Très bien!)

M. Camille Dreyfus appuie l'amendement Boudenoot, à condition que le gouvernement prenne l'engagement de le défendre devant l'autre Chambre.

M. Pallain, commissaire du gouvernement, dit que le gouvernement se rallierait à l'amendement Boudenoot si la Chambre voulait ajourner la réforme à une date ultérieure.

M. Viette déclare accepter la date du 1er juillet, mais il repousse la proposition Boudenoot.

L'amendement Boudenoot, mis aux voix, est repoussé par 239 voix contre 171, après pointage.

L'amendement Viette, fixant à 7 fr. et à 12 fr. les droits sur le pétrole au tarif général est adopté.

M. Magnien développe une disposition additionnelle portant que ce dégrèvement ne commencera que le 1er octobre 1892.

M. Marius Martin propose de substituer à la date du 1er octobre celle du 1er juillet.

La date du 1er octobre est adoptée.

La proposition de M. Magnien est votée.

M. Le Gavrian, sur le n° 142 bis (Chanvre peigné), propose de substituer aux chiffres de 15 francs et de 10 francs, votés par le Sénat et acceptés par la commission, les chiffres de 8 francs et de 5 francs.

M. de Villebois-Mareuil, au nom de la commission, maintient les droits de 15 et 10 francs votés par le Sénat.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Les Bougies

Le n° 321 (Bougies) est adopté conformément aux propositions de la commission.

L'article premier de la loi des douanes est adopté.

Les articles 2 à 15 n'ont pas été modifiés.

Les Farines

M. Viger dit que la commission propose un article additionnel fixant de la façon suivante les droits sur les farines: au taux d'extraction de 70 0/0, 6 francs par 100 kilos; entre 70 et 60 0/0 et au dessous, 8 francs 40; gruaux et semoules de gruaux, 8 francs 40.

Cet article additionnel est adopté.

La Chambre maintient sa rédaction première sur l'article 18 par 401 voix contre 86 sur 487 votants.

VOTE DE L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de loi est adopté.

Fixation de l'ordre du jour

La Chambre décide que la prochaine séance aura lieu mardi.

M. Gauthier de Clagny demande la mise à l'ordre du jour de la séance de mardi des pétitions sur le Panama.

M. Guyot-Dessaignes prie la Chambre de continuer mardi la discussion sur le projet relatif aux erreurs judiciaires.

M. Guillemin demande le maintien de l'ordre du jour actuel, afin qu'on puisse discuter la loi sur les fraudes des beurres.

M. le président met aux voix la proposition Gauthier de Clagny.

A la majorité de 380 voix contre 155, sur 535 votants, cette proposition est adoptée.

Séance mardi prochain.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

SÉNAT

Paris, 31 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte un projet de loi ouvrant un crédit au ministère de la marine, pour l'établissement de stocks de charbon.

Budget des Finances

Le Sénat reprend la discussion du budget des finances.

Les chapitres relatifs à l'Algérie sont réservés.

Le Sénat décide que les chapitres relatifs aux annuités afférentes à divers ministères, seront restitués à leurs ministères respectifs.

Le budget des finances est ensuite voté.

Budget de la Justice

On aborde la discussion du budget de la justice et des cultes.

Le Sénat adopte un amendement de M. Léon Renault accordant une augmentation de 700 francs en faveur des commis-greffiers.

Les chapitres concernant l'Algérie sont encore réservés.

Le budget de la justice est adopté ainsi que le budget des cultes dont plusieurs chapitres sont également réservés.

Budget des Affaires étrangères

Vient ensuite la discussion du budget des affaires étrangères.

Les 21 premiers chapitres sont adoptés ainsi que les 4 premiers chapitres du service des protectorats.

Budget de la guerre

Le Sénat intervertit l'ordre de la discussion et passe à la discussion du budget de la guerre.

M. de Carné, sur le chapitre 18, demande pourquoi certaines brigades de cavalerie sont commandées par un colonel.

M. de Freycinet répond que, se trouvant limité par la loi des cadres, il a dû confier le commandement de certaines brigades à des colonels, mais il s'efforcera de restreindre ces mesures dans la limite du possible.

M. le général Jappy, sur le chapitre 22, propose une réduction sur le crédit affecté aux fortifications de la frontière de l'Est, rendues inutiles, par suite des progrès de la science.

M. de Freycinet déclare que l'armée ne partage pas l'opinion du général Jappy, ce n'est pas, du reste, trois milliards qu'on a dépensés pour cette ceinture de fortifications, mais seulement 753 millions.

M. le général Billot dit qu'il ne partage pas l'opinion du général Jappy.

Il ajoute que le pays peut avoir confiance dans nos travaux de fortifications.

M. le général Jappy répond que l'argent employé aux fortifications est de l'argent mal dépensé et que l'armée considère toutes les inventions comme des chinoiseries.

M. de Freycinet déclare qu'il est impossible de laisser traiter ainsi les travaux de l'armée française. Les tourelles cuirassées n'ont pas absorbé 3 millions; l'ensemble des fortifications a été mûrement étudié et très bien conçu. L'armée et le pays peuvent avoir confiance dans ces travaux.

On nous dit de tourner notre attention vers l'artillerie, mais sans entrer dans aucun détail; je puis affirmer que notre artillerie de campagne est en état de rivaliser avec celle de n'importe quelpays.

Les cinquante premiers chapitres sont adoptés.

La séance est suspendue à 4 h. 20.

* * *

La séance est reprise à 4 heures 45.

Le Sénat discute le budget du ministère de l'intérieur.

Budget de l'Intérieur

M. Marquis, sur le chapitre 12, demande une augmentation pour le personnel des préfectures.

M. Constans répond qu'il ne s'y oppose pas si le Sénat veut faire ce cadeau aux employés.

Après quelques observations présentées par M. Faye, l'amendement est repoussé.

M. Hervé de Saisy, sur le chapitre 29, se plaint que l'assistance publique n'existe pas dans nos campagnes.

M. Constans répond qu'il a déposé un projet de loi sur l'assistance médicale dans les campagnes et sur les moyens préventifs pour combattre les épidémies.

Après quelques observations de MM. Boulanger et Lucien Brun, tous les articles du budget intérieur sont adoptés, excepté les chapitres relatifs à l'Algérie, qui sont réservés.

Le budget des colonies est adopté sans discussion.

Le Tarif général des Douanes

M. Jules Roche dépose le projet de tarif des douanes modifié par la Chambre.

Le projet est renvoyé à la commission.

Fixation de l'Ordre du jour

M. le ministre des finances demande au Sénat qu'il se réunisse le 5.

M. Trarieux voudrait qu'on statuât définitivement dans une séance de nuit sur le tarif douanier.

M. de Freycinet déclare que le gouvernement demande seulement que cette loi soit discutée le plus tôt possible.

M. Loubet demande quand M. Rouvier pourra être entendu par la commission des finances sur la question des frais de justice.

M. Rouvier répond qu'il ne sera prêt que mardi.

Le Sénat s'ajourne à mardi, 2 heures.

La séance est levée à 7 heures.

ETRANGER

L'Alcool allemand en Espagne

Madrid, 31 décembre.

Un des représentants les plus autorisés des intérêts vinicoles en Espagne, qui est grand négociant en vins à Jérès et le plus fort exportateur de cette ville, arrive de France, où il a suivi attentivement la discussion douanière au Parlement, et il vient d'exprimer au gouvernement son opinion sur la question.

Cette opinion est très nette: M. le marquis Misa voudrait, dans l'intérêt même de son pays, voir élever une barrière absolument prohibitive, à l'entrée en Espagne de l'alcool allemand, afin de faire tomber la seule des préventions sérieuses que l'on élève en France contre les produits vinicoles de la Péninsule.

Le gouvernement Espagnol a accueilli cette opinion avec l'attention qu'elle mérite et il semble disposé à frapper l'alcool allemand d'un droit de 3 à 400 francs par hectolitre.

Dépêches Diverses

DEUX SUICIDES

Port-Vendres, 31 décembre.

Une jeune fille de 17 ans, nommée Marie Camy, ayant été admonestée par son père, s'est pendue pendant l'absence de ses parents.

Son père, de désespoir, est allé se pendre lui aussi à un arbre.

EXÉCUTION CAPITALE

Metz, 31 décembre.

Uebing, soldat déserteur, qui, dans la nuit du 6 au 7 mai dernier, assassina et vola le lieutenant-colonel saxon Prager, a été exécuté ce matin, à 9 heures. La formalité préalable de l'exclusion de l'armée avait eu lieu hier matin.

Suivant la loi allemande, le condamné avait été averti dès hier matin que l'exécution devait avoir lieu. Il est monté sur l'échafaud avec courage.

C'est dans la cour intérieure de la prison et en présence d'une trentaine de personnes, que l'exécution a eu lieu.

Le Crime du boulevard du Temple

L'Interrogatoire d'Anastay

Paris, 31 décembre.

Anastay a été longuement interrogé par M. Poncet, principalement sur la préméditation de son crime.

— Il y a quatre ans, dit-il, que j'ai pensé à la baronne Dellard, en me disant: « Si jamais je devais assassiner ou voler quelqu'un, c'est elle qui serait ma victime.

— Et pourquoi? lui a demandé le juge.

— Parce que le fils Caboret m'avait dit qu'elle avait beaucoup d'argent.

Elle devait posséder, d'après lui, au moment où il me fit cette confidence, entre 20,000 et 25,000 fr. de titres au porteur et de l'argent en espèces. Je m'attendais à trouver chez elle une trentaine de mille francs.

— Les titres, qu'en auriez-vous fait?

— Je les aurais négociés: je m'étais abonné à un journal financier dont la direction négocie les titres de ses abonnés. Je me tenais au courant des cours.

— Aviez-vous parlé au fils Caboret d'un vol ou d'un assassinat à commettre chez Mme Dellard?

— Oh! non, jamais! Mais je crois bien que s'il avait vécu, il aurait lui-même fait le coup!

Détail curieux, si Anastay n'avait pas avoué, il aurait pu bénéficier du doute émis par des témoins sur sa présence dans différents endroits le jour du crime. Quelques-uns reconnaissent l'accusé, mais après certaines hésitations.

Anastay est nu-tête; l'un des témoins à qui on le montre ne l'a pas vu ainsi.

« Mettez votre chapeau », dit le juge au coupable.

Anastay se prête à cette formalité de bonne grâce. Il se couvre et entre de nouveau dans le cabinet du magistrat à pas comptés. Puis il se place en souriant, devant le témoin, qui le reconnaît enfin.

A la fin de l'interrogatoire, M. le baron Dellard est venu adresser à M. Poncet ses félicitations pour la façon dont il avait conduit l'enquête.

Coïncidence assez curieuse: pendant son séjour à Saint-Cyr, Anastay fut victime d'une épidémie d'oreillons. Il fut soigné à ce moment par le major Breton.

Anastay et la famille Dellard

D'autre part, nous avons raconté que M. Anastay père n'acceptait pas pour son fils la qualité d'obligé de la famille Dellard. Il vient de confirmer cette déclaration en envoyant à un de nos confrères du matin la lettre suivante:

Paris, 29 décembre.

« Monsieur le rédacteur,

« Plusieurs journaux ont publié que M. et Mme Dellard étaient les bienfaiteurs de mon fils Louis; c'est une grande erreur.

« Mon fils les a connus comme il en a connu bien d'autres. La vérité, la voici: A l'âge de quinze ou seize ans, mon fils se lia avec le fils Caboret, dont M. Dellard était le parrain et dont la mère, Mme Caboret, était gouvernante et cuisinière chez Mme Dellard.

« Le fils Caboret était atteint d'une acné très prononcée et avait besoin d'un petit ami pour se distraire. Etabli 16, boulevard des Filles-du-Calvaire, j'étais le pharmacien de Mme Caboret et de la famille Dellard, et une liaison s'ensuivit entre les deux jeunes gens.

« Mon fils était reçu, surtout le dimanche, chez Mme Caboret, dont le logement était attenant à l'appartement de Mme Dellard.

« Ces fréquentations durèrent jusqu'en 1886, époque à laquelle mon fils termina ses études au lycée Charlemagne, où il remporta, dans la classe de Saint-Cyr, de nombreux succès à la distribution des prix: premier prix d'excellence, premier prix de mathématiques, etc.; cependant il ne fut pas reçu, cette année-là, à l'Ecole militaire.

« Je venais alors de perdre ma position du boulevard des Filles-du-Calvaire, et M. Dellard sembla vouloir s'intéresser à Louis et le prendre sous sa protection, qui se borna seulement à le faire engager au 27e de ligne, à Dijon, où il connaissait, disait-il, un commandant, M. Chabord.

« Il remit, en effet, à mon fils, en partant, une lettre de recommandation pour le commandant, qui le reçut très bien, mais qui lui dit avoir complètement perdu de vue M. Dellard, dont il avait connu la famille autrefois, alors qu'il était à Saint-Cyr.

« Mon fils suivit les cours du lycée de Dijon, où il remporta les premiers prix et fut reçu à l'Ecole de Saint-Cyr le 212e sur 450, ce qui n'était pas un mauvais rang, comme M. Dellard le prétend. Pendant qu'il était au 27e de ligne, il n'obtint pas la bourse au lycée de Dijon, que je fus obligé de payer, et M. Dellard, à qui j'avais fait parler pour me la faire avoir, ne s'en occupa nullement, malgre sa promesse.

« Le fils Caboret mourut avant le retour de mon fils, qui entra à l'Ecole de Saint-Cyr avec une bourse entière, accordée, sur ma demande, par le conseil municipal de Paris: la veille, on l'invita à dîner chez madame Dellard, et toute sa bienfaisance se borna à cette invitation, peut-être encore à une seconde invitation.

« Pendant sa première année de Saint-Cyr, mon fils visita M. Dellard deux ou

LA SEMAINE MILITAIRE

La vie privée des officiers et la surveillance des chefs de corps. — Le mariage religieux en Italie. — Influence des bonnes mœurs sur les devoirs militaires.

A propos de l'affaire de mœurs du 1er régiment de chasseurs, laquelle s'est terminée par la mise en réforme de deux officiers, la mise en non activité d'un troisième et la cassation, puis l'envoi aux compagnies de discipline de plusieurs sous-officiers, nous exprimions, à cette même place, notre étonnement sur ce que des faits de cette nature et de cette gravité avaient pu se produire sans que l'autorité militaire s'en soit le moins du monde aperçu, et nous déplorions que, par un oubli ou une inobservation des règles militaires, le chef de corps n'ait pas prévenu les fautes au lieu de les réprimer.

Le drame passionnel qui vient d'avoir son dénoûment devant le 2e conseil de guerre de Paris, et dont un médecin militaire est le triste héros, aussi bien que cet autre drame, dans lequel un officier en disgrâce a commis le plus horrible des forfaits, nous fourniront de nouvelles preuves que les chefs élevés, à qui incombent cependant cette mission délicate et cette responsabilité morale, n'apportent pas toujours dans l'étude du caractère, de la conduite privée et des relations du personnel sous leurs ordres, tout le soin et toute la vigilance désirables.

Cela est du plus fâcheux effet, et le pays, qui a constamment l'œil sur l'armée, en est vivement impressionné.

Quelques hérétiques ayant prétendu, à ce sujet, que les colonels n'avaient pas le droit de s'immiscer dans la vie privée de leurs inférieurs; d'aucuns ayant écrit que les chefs qui croient de leur devoir de surveiller les relations et la conduite privée de leurs subordonnés, ne sont que de « pâles inquisiteurs »; d'autres enfin, ayant affirmé que la surveillance des chefs doit cesser avec les circonstances militaires du service, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux des lecteurs les extraits suivants du règlement sur le service intérieur des troupes:

« Le colonel porte une attention particulière à l'*état moral* de ses subordonnés et s'applique à développer, chez eux, les sentiments du devoir, de l'*honneur* et du dévoûment à la Patrie (art. 1er).

« Le lieutenant-colonel donne, au moins deux fois par an, en janvier et en juillet, des notes sur la *conduite* militaire et *privée* des officiers... (art. 16).

Ces définitions d'une partie des attributions des plus hauts chefs du régiment, ne sont-elles pas claires et très précises? A moins de vouloir discuter l'évidence ou de la nier, il nous semble que le doute ne soit plus permis et qu'il n'y ait plus qu'à s'incliner.

Si donc, les sages prescriptions du règlement avaient été observées au 1er chasseurs, trois officiers et quatre ou cinq sous-officiers seraient encore en possession de leurs grades et cette malheureuse affaire n'aurait pas défrayé toutes les conversations pendant plus d'un mois et jeté, malgré tout, une certaine déconsidération sur les membres de la grande famille militaire. Si ces mêmes prescriptions avaient été appliquées au 89e régiment d'infanterie, le médecin-major de première classe, Breton, n'aurait pu persévérer dans la mauvaise voie où il était entraîné et, par suite, il n'aurait pas commis, lui, vieux serviteur de l'Etat, aussi bon officier qu'excellent médecin, l'acte d'aveugle emportement qui s'est traduit par une condamnation à deux ans de prison, pour coups et blessures ayant occasionné la mort! Comment admettre, en effet, que les écarts de conduite de cet officier qui remontaient à près de trois années, ne soient pas arrivés depuis longtemps aux oreilles du chef de corps ou des officiers supérieurs chargés de l'éclairer et que les uns et les autres n'aient pas enrayé le mal dès son origine, comme ils en avaient le devoir et le pouvoir? Un officier, dont la conduite devient subitement aussi déréglée et aussi mouvementée, n'est pas sans négliger quelques parties de son service et sans avoir, fût-il médecin! des allures particulières et révélatrices qui ne devraient pas échapper à la vigilance des chefs responsables.

L'instruction de l'affaire a d'ailleurs révélé que le rival du docteur Breton avait écrit des lettres contre lui à l'un des colonels qui se sont succédés à la tête du 89e régiment et que ce colonel, ayant fait appeler le médecin-major, l'avait *engagé* à ne plus garder sa maîtresse sous son toit! On est frappé de la faiblesse ou de la complaisance de ce chef, qui avait cependant l'expérience et l'autorité suffisantes pour faire cesser, par ordre, un état de choses irrégulier et scandaleux, au cas où les conseils et les avertissements préalables seraient restés sans résultats.

Le colonel avait le droit et le devoir absolus, non-seulement d'engager le médecin à rompre sa mauvaise liaison, mais de lui en intimer l'ordre formel et si cet ordre n'avait pas été exécuté, d'user rigoureusement des moyens répressifs mis à sa disposition par les règlements. Il est à regretter, pour le docteur Breton et pour l'armée, en général, que les choses ne se soient pas passées ainsi.

Si le même reproche ne peut être adressé au chef du régiment auquel a appartenu le sous lieutenant Anastay, meurtrier de la baronne Dellard; si on doit rendre justice à ce colonel qui a eu assez de fermeté pour débarrasser le 158e de ligne, la garnison de Lyon et l'armée entière, de cette brebis galeuse, on ne peut s'empêcher de déplorer que, par une tolérance inexplicable et une bonté qui confine à la faiblesse, Anastay ait été mis en non activité pour infirmités temporaire, sous prétexte d'une maladie d'yeux, alors que son inconduite habituelle, ses liaisons immorales, ses dettes criardes et ses innombrables indélicatesses permettaient d'augurer de quels forfaits il était capable et méritaient indubitablement la mise en réforme et l'expulsion définitive de l'armée!

* * *

Les ménages irréguliers, le jeu et les dettes, qui étaient devenus, dans les dernières années du second Empire, choses communes parmi les officiers, sont aujourd'hui extrêmement rares, mais, ce sont toujours ces mêmes pierres d'achoppement que les jeunes officiers trouvent sur leur chemin à la sortie des écoles et contre lesquelles il importe de les prévenir. Si cependant, et malgré les avertissements, ils cèdent aux tentations malheureusement trop nombreuses et se laissent aller à des liaisons immorales et au jeu, le chef de corps a le devoir de forcer leur obéissance, pour les soustraire au danger et il ne doit pas hésiter, si cela est nécessaire, à briser toutes les résistances.

Malgré qu'il nous répugne de prendre exemple sur nos voisins transalpins, nous sommes obligés, pour être justes, de reconnaître que le ministre de la guerre italien est entré résolument dans cette voie des réformes morales. Il est vrai que le besoin s'en faisait vivement sentir; dans nulle autre nation, en effet, les mœurs sont aussi faciles qu'en Italie et l'armée n'a pas échappé à l'action énervante et pernicieuse de cette dissolution de mœurs.

Le général Pelloux, qui est un grand réformateur, en même temps qu'un organisateur, n'a pas craint d'entrer en lutte avec les vieilles habitudes et de rompre avec les traditions religieuses si profondément invétérées chez les Italiens. A peine arrivé au ministère, il a donné des ordres sévères pour que les cohabitations libres et les liaisons irrégulières fussent absolument proscrites dans l'armée; il a interdit du même coup, le taxant de « concubinage déguisé », le mariage purement religieux, toléré jusque là, et il a prescrit l'envoi devant les conseils d'enquête, de tous les officiers « unis selon leur cœur » et mariés seulement devant l'autel; enfin, dans le but de rendre son œuvre moralisatrice efficace et durable, il a attaqué le mal par la racine en refusant toute dispense du service militaire aux jeunes gens dont les familles ne sont pas unies par les liens du mariage devant la loi.

Sans recourir au vote d'une loi, qui serait vraisemblablement restée lettre morte, eu égard à la force de l'habitude et à l'opposition du clergé atteint dans ce qui lui reste de prestige et d'influence, le général Pelloux a trouvé le moyen sûr de moraliser et l'armée et la population, et il faut reconnaître que cet acte de ferme et de haute moralité est un pas sérieux vers le relèvement de la nation italienne et de son armée.

* * *

La nécessité de mesures aussi radicales ne se fait pas sentir en France. D'ailleurs, le mariage uniquement religieux, qui dispense, en Italie, de toutes conditions de fortune, de convenances et même de moralité, a disparu de nos institutions depuis un siècle, et le mariage des militaires de tous grades est depuis presque aussi longtemps soumis à la sanction de l'autorité militaire.

Restent les unions libres, avec leurs conséquences presque toujours funestes à l'officier assez faible pour s'y laisser prendre: dérangement de conduite, manquement au service, voire même à l'honneur, dettes criardes, etc.

C'est sur ce point que nous croyons utile d'attirer l'attention de l'autorité compétente, et on ne saurait trop y insister. Il faut que les défenseurs du drapeau qui porte la devise « Honneur, Patrie », soient au-dessus de tout reproche, et nous mettons en fait que les bonnes mœurs exercent une grande influence sur la manière dont sont compris le devoir, l'honneur, la loyauté, le dévouement à la Patrie, toutes qualités qui doivent être plus particulièrement l'apanage des officiers de l'armée française.

Il appartient au ministre de la guerre, chef suprême de l'armée, de le rappeler aux généraux et aux chefs de corps, et de leur donner, dans la limite des attributions de chacun, des instructions nettes et précises pour que les indignes, s'il en reste encore, soient recherchés partout où ils se trouvent et impitoyablement chassés de l'armée.

Charles LENOIR.

trois fois; mais, comme ce dernier paraissait peut s'intéresser à lui et qu'il lui faisait plutôt des remontrances inopportunes, il ne tenait pas à y retourner, de sorte qu'à la seconde année il n'y fut qu'une ou deux fois, sur mes instances.

« Cependant, à sa sortie de l'Ecole, ne figurant pas sur la liste des nouveaux officiers à qui on avait accordé la première mise d'équiquement, je l'engageai fortement à aller voir M. Dellard, sous-chef de bureau au ministère de la guerre, pour qu'il appuyât lui-même ma demande, connaissant parfaitement ma position, alors très gênée. Louis y fut une première fois; on le reçut, mais froidement, en lui disant que M. Dellard n'était pas chez lui; le surlendemain, il y retourna, et, cette fois, on ne le reçut pas du tout; on lui répondit à la porte que M. Dellard était sorti et qu'on ne savait pas quand il rentrerait. Depuis lors, mon fils n'a plus revu personne de la famille Dellard, ni Mme Caboret.

» Recevez, monsieur le rédacteur, mes sincères civilités.

« L. ANASTAY, pharmacien. »

UN DRAME DANS UNE PRISON

Une troisième arrestation

Montpellier, 31 décembre.

Les mêmes scènes se sont produites à l'arrivée du troisième évadé, Dexemple, par la gare d'intérêt local. Mais les mesures d'ordre avaient été mieux prises, et on a pu encore sauver ce misérable des fureurs d'une foule surexcitée.

Interrogé par le juge d'instruction, Dexemple a répondu, ainsi que Martini et Baze, que s'ils s'étaient évadés, ils n'avaient pas tué le gardien. Il aurait été, par eux quatre, surpris dans son sommeil et attaché par le cou à une caisse à bois. C'est, sans doute, en voulant reconquérir la liberté de ses mouvements qu'il s'était lui-même étranglé.

Quant au détenu Horet, trouvé pendu, c'est sans doute de désespoir, car Horet avait été laissé par eux plein de vie.

Ces trois misérables ont dû se concerter et ils espèrent qu'en faisant retomber sur eux quatre le crime, la responsabilité de chacun en sera amoindrie.

Martini ayant simulé un suicide par des coups de tête contre les murs, la chemise de force a été passée aux trois gredins.

Dexemple a été pris hier soir, à la nuit, près de Mèze, alors qu'il marchandait un morceau de pain.

Son camarade Magnères était avec lui et faisait le guet : aussi a-t-il pu regagner les champs grâce à la nuit noire.

On s'attend d'heure en heure à la nouvelle de son arrestation.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Rive-de-Gier. — *Pour les victimes du grisou.* — Nous rappelons que la fête organisée par le syndicat des mineurs de Grand-Croix et de Rive-de-Gier au profit des familles des victimes du puits de la Manufacture, aura lieu dimanche 10 courant.

M. Tolain, sénateur de la Seine, prêtera son concours et fera une conférence; de nombreux lots sont déjà parvenus au comité; nous engageons vivement les personnes qui s'intéressent à cette œuvre humanitaire à apporter leur obole et à se procurer des billets de tombola chez MM. Deschamps, libraire, et Ledeux, buraliste, rue Roquille; à la mairie de notre ville, ainsi qu'au syndicat des mineurs de Grand-Croix.

DROME

Valence. — *Nomination au 9e hussards.* — C'est avec la plus vive satisfaction que nous apprenons que M. Paul Woelekel, lieutenant au 9e hussards, vient d'être promu au grade de capitaine au 12e dragons en stationnement à Nancy.

En quittant son ancien régiment, il emporte l'amitié de ses subordonnés et l'estime de ses chefs.

— *Théâtre.* — En matinée, *les Boussigneul*; entre le deuxième et le troisième acte, distribution de jouets aux enfants.

Le soir, à 8 heures, *Devant l'ennemi.*

— *Théâtre lyonnais de Guignol.* — Grand café d'Orient, avenue Victor-Hugo, à 7 heures du soir, grande parodie de *la Traviata*, spectacle extraordinaire en trois actes.

— *Pétition.* — Voici l'extrait de la pétition des conseils municipaux de Valence et des villes intéressées, qui va être envoyée à la compagnie P.-L.-M. :

« Le conseil, après en avoir délibéré,

« Considérant qu'il n'existe sur la ligne de Valence à Grenoble qui dessert la commune, aucun train entre le train 337, qui part de Valence à midi 54 et le train 324, qui part de la même gare à 6 heures 15 du soir, — que les nombreux voyageurs de Romans et de la vallée de l'Isère, journellement appelés à Valence pour leurs affaires, ne peuvent quitter cette ville qu'à cette heure tardive, ce qui ne leur permet pas toujours de rentrer à leur domicile dans la même journée;

« Considérant que les voyageurs à destination des mêmes localités qui arrivent à Valence par le train direct 47, le train 102, l'express 4 et le train 28, sont contraints à attendre de deux à trois heures environ pour continuer leur route dans la direction de Grenoble;

« Considérant, d'autre part, que les voyageurs en provenance des lignes du Midi qui arrivent à Valence à 7 h. 13 du soir, ne peuvent repartir de cette ville qu'à 9 h. 15 et sans pouvoir dépasser Romans; — qu'il résulte de cette situation un préjudice considérable pour toutes les localités desservies par la ligne de Valence à Grenoble.

« Emet le vœu :

1° Qu'il soit créé un nouveau train sur la ligne de Valence à Grenoble qui quitterait la gare de Valence vers 4 heures 30 du soir;

« 2° Que le train qui part actuellement à 6 h. 15 du soir soit retardé jusqu'après l'arrivée du train 106 venant du Midi. »

— *Prévoyants de l'Avenir (422e section).* — La pétition concernant la demande de reconnaissance d'utilité publique de la Société des Prévoyants de l'Avenir devant être déposée à bref délai sur le bureau de la Chambre des députés, le Comité informe les sociétaires qui n'ont pas eu l'occasion de signer cette pétition qu'ils trouveront à la recette des listes leur permettant ainsi de participer à cette demande légitime, dans l'intérêt même de l'Association.

Bourg-les-Valence. — *Classe 1891-92.* — Les jeunes gens de la classe 1891-92 sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 2 janvier, au café Serge, place aux Herbes, à huit heures du soir.

— *Les rues de Bourg-les-Valence.* — Nous signalons officiellement le mauvais état dans lequel se trouvaient les rues de Valence, nos voisins de Bourg-les-Valence ne sont, paraît-il, pas mieux favorisés.

Les habitants du quartier de la Table-Ronde se plaignent avec juste raison de l'état déplorable des trottoirs de l'avenue de Lyon ainsi que de la chaussée; les jours de plui, il est impossible aux piétons de traverser la route.

On porte à notre connaissance qu'il y a dix ans que les fonds nécessaires pour l'amélioration de ce quartier ont été votés.

Il serait temps de donner satisfaction à ces braves citoyens.

Romans. — *Réceptions du 1er janvier.* — La municipalité de Romans recevra à la mairie le vendredi 1er janvier à 10 heures du matin.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le maire de Lyon recevra, le 1er janvier 1892, à l'Hôtel de Ville, à partir de 2 heures du soir.

***

Lundi prochain 4 janvier, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

***

Les concessions dans les cimetières :

A partir du 1er janvier 1893, il sera procédé par l'administration municipale à la reprise des terrains concédés dans les cimetières de Lyon, pour quinze ans, du 1er octobre au 31 décembre 1877; pour trente ans, du 1er octobre au 31 décembre 1860.

Les intéressés qui n'auront pas obtenu le renouvellement des concessions trentenaires, de même que ceux possédant des concessions temporaires (15 ans) devront, d'ici au 1er avril 1893, obtenir de l'administration municipale l'autorisation de faire enlever les signes funéraires déposés sur leurs terrains.

***

A la Préfecture :

M. Rostaing, le nouveau secrétaire général pour la police, a pris hier, jeudi, possession de son poste.

Son prédécesseur, M. Bouvagnet, nommé conseiller du gouvernement de l'Algérie, partira dans les premiers jours du mois de janvier.

Quant à M. Lasserre, il a quitté Lyon hier matin, pour se rendre à Vassy, où il a été nommé sous-préfet.

***

Tramways et chemins de fer :

On nous informe télégraphiquement que le Conseil général des Deux-Sèvres vient d'accorder un réseau départemental de 350 kilomètres à la Société lyonnaise des tramways et chemins de fer, et à la Société des chemins de fer secondaires.

***

Parmi les décorations du ministère des affaires étrangères, nous relevons le nom de M. Albert Breittmayer, né à Genève, mais qui a presque droit de cité dans notre ville. M. Breittmayer est élève du lycée de Lyon et a donné, avec son père, un grand essor à la navigation à vapeur sur le Rhône. C'est lui qui, de 1840 à 1855, organisa tous les services de Lyon à Saint-Louis-du-Rhône, et lutta de toutes ses forces contre la concurrence terrible du chemin de fer, alors à ses débuts. Voilà une décoration tardive, mais méritée.

***

Echos universitaires :

M. Padé, professeur de mathématiques (2e classe) au lycée de Poitiers, est nommé professeur de mathématiques (cours de Saint-Cyr), même classe, au lycée de Lyon (emploi nouveau.)

— Un congé d'inactivité d'un an est accordé, sur sa demande, à M. Girard, maître répétiteur au lycée de Lyon.

***

Les étrennes :

Institution qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin : du gui des druides au calendrier du facteur, du miel d'Ovide au louis du concierge, de la fameuse haire de la princesse d'Harcourt au cigare du garçon de café, la déesse Strenia aura varié la forme de ses rameaux de nouvelle année.

Supprimées par les édits de la Révolution, rétablies par les décrets de la Restauration, ont persisté malgré les caprices inutiles des gouvernements. Précédées par le soulier de Noël, suivies par les œufs de Pâques, sont cependant les cadeaux essentiels de l'année. Font les domestiques empressés, les maîtresses complaisantes, obséquieuses les concierges, rapides les télégraphistes, et mielleux les plus bougons employés. Apportent une certaine douceur à l'échange des rapports sociaux pendant une décade.

Signe particulier : Chacun prétend en avoir beaucoup plus à donner qu'à recevoir.

LES RÉCEPTIONS DU 1er JANVIER

Les réceptions du 1er janvier ont commencé hier. Elles ont eu lieu dans la matinée chez le gouverneur militaire, à une heure de l'après-midi, à la Préfecture.

Chez le Gouverneur militaire

De dix heures du matin à midi ça été un défilé continuel d'officiers au quartier général de la rue Boissac.

Entouré de son état-major, le général baron Berge a reçu, debout au milieu du grand salon de réception, les délégations de tous les corps de la garnison : le général Faugeron, commandant la place de Lyon; le général Lenfumé de Lignières, commandant la 6e division de cavalerie; les généraux commandant l'infanterie, le génie, l'artillerie, le général Raynal de Tissonière et leur état-major; le général Valin, directeur, et les médecins-majors de l'Ecole de Santé militaire; les aumôniers militaires, l'intendant Laurent.

Après ont successivement défilé devant le gouverneur : les officiers de tous les régiments, présentés par leur colonel; les officiers de réserve et de l'armée territoriale ont été présentés par le général Raynal de Tissonière.

Dans la soirée, les généraux et chefs de corps ont fait au préfet du Rhône, au cardinal-archevêque et au premier président, les visites prévues par le décret de Messidor.

A la Préfecture

M. Rivaud, préfet du Rhône, entouré de MM. Gravier, Rostaing, secrétaires généraux; de Blanchard, Martin, Pain, Elise de Saint-Alban, conseillers de préfecture; Guillement, chef de cabinet, a reçu à une heure, dans la grande salle des fêtes. Successivement ont défilé devant M. le préfet :

MM. le directeur et les officiers de l'école de santé; le colonel et les officiers de la direction d'artillerie de Lyon; le colonel et les officiers de gendarmerie, l'intendant général et les sous-intendants, l'intendant militaire et les officiers de son service.

Le directeur du service de santé, le général commandant le génie; le vétérinaire principal; les aumôniers des hôpitaux et des prisons, les officiers d'administration, les officiers de recrutement, les officiers du 11e bataillon d'artillerie de forteresse, les médecins majors des hôpitaux militaires.

MM. le recteur d'académie; le général commandant supérieur de la défense, et les officiers de son état-major; le colonel commandant le 99e de ligne, et les officiers de son régiment; le commissaire du gouvernement, officier du conseil de guerre; les adjoints du génie de la place de Lyon; le général de la 6e division de cavalerie, et les officiers de son état-major; le général commandant l'artillerie et les forts de Lyon, et les officiers de son état-major; le commandeur Basso, consul général d'Italie, doyen du corps consulaire, et les membres du corps consulaire; le général de brigade, commandant les 98e et 121e, et les officiers de ces régiments; le commandant et les officiers d'artillerie de la 6e division de cavalerie; le colonel et les officiers du 3e hussards.

M. le commandant Lacombe, chef de bataillon du 38e régiment d'infanterie, et les officiers du détachement du 38e régiment; M. le colonel et les officiers du 96e de ligne; M. le général Dulac, commandant la 3e brigade de hussards et son officier d'ordonnance; M. le général Zédé, le colonel et les officiers du 158e de ligne; M. le colonel Rousset, les officiers de l'armée territoriale; M. le général de la place de Lyon et les officiers de son état-major; M. Nolot, président et les membres du conseil général du Rhône; M. le président et les membres du conseil d'arrondissement de Lyon; M. le général, commandant la première brigade de cuirassiers et les colonels et officiers des 5e et 8e cuirassiers; M. le chef de l'état-major et les officiers d'état-major du 14e corps d'armée et du gouvernement militaire de Lyon; M. le colonel et les officiers du 14e escadron du train des équipages; M. le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal de Lyon.

Des paroles banales, semblables à celles prononcées les années précédentes, ont été échangés entre les visiteurs et le préfet.

Le président du conseil général, M. le maire Gailleton, en présentant, le premier, les conseillers généraux, le second, les conseillers municipaux, ont exprimé le désir de voir se continuer l'entente et les rapports cordiaux qui existent depuis longtemps entre la préfecture et les corps élus.

M. Rivaud a répondu par quelques paroles pleines d'affabilité.

Les réceptions ont été terminées à trois heures et demie.

***

A l'hôtel de l'Archevêché, M. le cardinal a prononcé l'allocution suivante, qui ne place pas M. Foulon au rang des candidats à la succession de M. Freppel:

« Messieurs, je vous remercie de vos souhaits de bonne année. Je vous prie d'agréer mes vœux pour vous et l'assurance de mes sentiments affectueux. C'est peut-être un mot bien osé, mais j'aime l'armée. Croyez bien à cet amour. Je vous souhaite aussi ce que nous désirons tous, vous et moi, et enfin je vous souhaite l'espérance. L'espérance, c'est un terme qui comprend beaucoup de choses. L'espérance! Espérez donc. Messieurs, je vous salue. »

***

Il est vrai que M. le premier président ayant, lui aussi, opté pour l'éloquence familière, avait simplement dit les paroles suivantes:

« Messieurs, merci de vos aimables souhaits. Acceptez les miens. Je vous souhaite surtout une bonne santé pour l'année qui vient. Il y a dans les années des hauts et des bas. Je désire que dans celle-ci il y ait beaucoup de hauts pour vous. Au revoir, messieurs, mes remerciements encore et tous mes vœux pour votre bonheur. »

A trois heures et demie, les réceptions étaient terminées.

Le Naufrage des Bains Marmet

Ainsi que nous le faisions prévoir hier, en dernière heure, les « bêches » Marmet ont été complètement submergées vers deux heures du matin.

A ce moment, la crue du Rhône atteignait à peine soixante centimètres, mais trois heures plus tard, les eaux montaient rapidement et, vers cinq heures et demie, la violence du courant rompait les nombreuses amarres qui retenaient le bâtiment au rivage.

Un sourd craquement se fit entendre. Des mariniers qui logent en amont dans un des nombreux bateaux qui y sont amarrés se levèrent en toute hâte et, secondant les efforts des gardes de nuit et des sauveteurs médaillés, ils coururent avertir les riverains de se tenir prêts à tout événement.

Tout le long du Rhône, jusqu'à la Mulatière, le clairon de la société sonnait le Sauve-qui-peut.

Les maîtres de plattes qui logent à bord des bateaux quittèrent précipitamment les lieux. Il y eut un moment de panique bien compréhensible.

Pendant ce temps-là, le bateau Marmet, débarrassé des chaînes et des amarres, commençait à s'émietter et, planche par planche, il franchit sans encombre le pont Lafayette.

La violence des eaux — qui a servi en cette occasion — traînait au milieu du fleuves les épaves des « bêches ». C'est grâce à cette circonstance que des accidents graves ont été évités. Si les eaux avaient été moins grosses, les planches rasant les bords auraient certainement avarié ou coulé les plattes qui se trouvent entre le pont Morand et la passerelle du Collège.

Hier toute la journée de nombreux curieux ont stationné sur le pont de la Guillotière où à la troisième pile, s'étaient accrochés et enchevêtrés des débris provenant des bains Marmet. De grosses pièces de bois fouettées par le courant se brisaient comme un fétu de paille contre l'arête aiguë des pierres du pont.

En résumé, il n'y a eu aucun accident à déplorer.

Seul M. Jacques Rousset, blessé à l'œil droit en consolidant une amarre.

Il ne reste plus rien maintenant de l'établissement des « bêches » si connu et si fréquenté des Lyonnais.

LES VOLS DANS LES CAMPAGNES

A maintes reprises, nous avons signalé de nombreux vols commis, soit de jours, soit de nuit, dans la banlieue de Lyon.

Les malfaiteurs opéraient toujours de même, pendant la nuit, ils pénétraient dans les cours en escaladant les murs, et une fois dans la place, faisaient main basse sur tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

La volaille particulièrement les tentait fort; très commodes à emporter, les poules, oies, dindes, lapins, pigeons, étaient une excellente aubaine pour eux, d'autant mieux qu'il leur était très facile de les vendre.

Dans la journée, ces voleurs profitaient de l'absence du propriétaire de la maison sur laquelle ils avaient jeté leur dévolu, et pénétraient facilement, les portes des cours étant très rarement fermées à clef.

Une enquête fut ouverte, il y a quelques jours, et, avant-hier, les agents de la sûreté, chargés de la suivre, arrêtèrent un nommé Gœrg, âgé de 28 ans, verrier, demeurant chemin de la Vitriolerie, sur lequel planaient de graves soupçons; un plaignant l'avait aperçu s'enfuyant de chez lui, en dissimulant dans un sac des objets volés.

Habilement interrogé, Gœrg fit des aveux complets. Il reconnut plusieurs vols et dénonça comme ses complices, les nommés Jérôme Knittler, âgé de 37 ans, verrier, demeurant chemin du Colombier, 6; Frédéric Mazade, 37, chemin des Culattes; Brulat, 23 ans, 22, rue Creuzet; Paul Saxe, 19 ans, chemin des Culattes, 55.

Le soir même tous ces individus furent arrêtés. Quelques-uns nièrent, mais, confrontés avec Gœrg, ils furent obligés de reconnaître la plupart des vols dont ils étaient accusés.

Tous ont volé, notamment chez MM. Cancalon, demeurant 44, route de Vienne; Pollet, chemin du Vivier; Clamaron, à Saint-Fons; Martignat, à Vénissieux; Lemonnier, rue Vuillerme; Montel, chemin des Culattes, 19; Marcou, avenue des Ponts, 3; Blanc, chemin des Cures; André, à la Saulaie-d'Oullins; Chastagnier, 32, avenue des Ponts; les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 106, route de Vienne.

Ce dernier vol a été commis pendant la nuit à l'aide d'escalade et d'effraction, par Gœrg, Brulat et Mazade, les autres individus arrêtés n'y ont pas participé.

Des perquisitions ont été faites chez eux; aux domiciles de Knittler et de Gœrg, on a saisi divers objets, vêtements, chaussures, qui ont été reconnus par les personnes auxquelles ils avaient été volés.

Toute la bande a été hier soir écrouée à la prison Saint-Paul. L'enquête se continue, car on est persuadé que les inculpés ont avoué seulement les vols qu'ils ne pouvaient nier et qu'ils ont d'autres méfaits à se reprocher.

Ces cinq arrestations ont été un soulagement pour les paisibles habitants des campagnes qui étaient absolument terrorisés. Le jour ils n'osaient pas abandonner leur maison, la nuit ils étaient obligés de s'y barricader.

CIRQUE RANCY

Comme nous le pensions bien, les débutants d'hier donnent au programme du cirque une allure nouvelle et des plus attrayantes.

Ce sont d'excellentes acquisitions, comme M. Rancy, du reste, en a la spécialité.

Les gymnastes aériens ont eu un grand succès. Il faut reconnaître qu'ils sont de première force.

Les frères Raès sont d'une originalité achevée.

L'ours écuyer a eu sa large part de bravos et sa lutte avec le dogue d'Ulm est très divertissante.

Mais le grand succès de la journée a été pour M. Fillis, dont le talent hors ligne est encore mis en relief par le choix heureux de son cheval, *Germinal*, un pur-sang magnifique, que l'habile dresseur a mis à la dernière main, et auquel il fait accomplir de véritables merveilles : le galop sur trois jambes en avant et en arrière, un pas espagnol de son invention, un passage et des changements de pied comme nous n'en avions jamais vu. Aussi quel enthousiasme dans la salle. M. Fillis a dû revenir trois fois saluer le public après ses exercices terminés.

Voilà qui est bien fait pour augmenter encore la vogue du cirque Rancy.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 1er Janvier. 1er jour de l'année.

Nouvelle lune le 31 décembre; premier quartier le 7 janvier.

Soleil : lever, 7 h. 57; coucher, 4 h. 12.

Adjudications. — Le 21 janvier, à 2 heures 1/2, aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication de la vente des matériaux à provenir de la démolition de la maison Chaze, rue Moncey, 76, et rue de Créqui, 206, acquise par la ville pour la création d'une place publique. Mise à prix : 400 fr.

— Le même jour et à la même heure, adjudication des travaux de remplacement des poutrelles en bois du pont Saint-Clair par des poutrelles métalliques. Mise à prix : 22,575 fr.

Fourneaux économiques (anciens fourneaux de la presse). — Un nouveau fourneau vient d'être établi à la Guillotière, rue Vendôme, 296, angle du cours Gambetta.

Il fonctionnera à partir de lundi prochain 4 janvier, tous les jours de 10 à 2 heures du soir, sauf les dimanches et jours de fêtes et desservira la nombreuse population de la Guillotière.

Le comité des fourneaux rappelle au public que les billets de repas de 0 fr. 40 et les bons de portions à 0 fr. 10, sont vendus au bureau de la rue Bât-d'Argent, 2.

Les bons de portions à 0 fr. 10 se trouvent également : au bureau de tabac, rue de la République, 4; au bureau de tabac, cours Perrache, 1; chez M. Zanetti, rue Saint-Denis, 2, à la Croix-Rousse; au bureau de tabac, cours Gambetta, 52, et chez M. Agussol, mercier, rue Vendôme, 296.

Plusieurs des protecteurs de l'œuvre ont bien voulu envoyer leur souscription au bureau des fourneaux. Les offrandes des personnes qui désireraient les imiter seront reçues avec reconnaissance, rue du Bât-d'Argent, 2.

Les cambrioleurs. — Un sixième complice appartenant à la bande de cambrioleurs Donkèle, Letiévant, a été arrêté, hier, par les agents de la Sûreté Sairon et Gonnard.

Cet individu, un nommé Jean-Antoine Charvoz dit le « Bombé », âgé de 25 ans, demeurant 90, rue de Créqui, est un repris de justice dangereux, il n'a pas subi moins de huit condamnations.

Il a avoué aux agents que ses complices et lui avaient décidé de tenter un vol avec effraction dans les bureaux d'un négociant du centre de la ville.

Les malfaiteurs, qui possédaient, paraît-il, des renseignements sur la maison, espéraient trouver 40,000 francs.

L'arrestation inopinée de Letiévant et des autres fit heureusement avorter ce beau projet.

Le « Bombé » est allé rejoindre ses complices à la prison Saint-Paul.

Vol. — Un vol qui dénote de la part de son auteur une audace et une adresse vraiment extraordinaires, a été commis hier au préjudice de M. Lauviat, propriétaire du comptoir de Limoges, cours Lafayette.

Vers midi, deux consommateurs entrèrent dans le café où seule Mme Lauviat se trouvait. Pendant que ces deux individus occupaient l'attention de la patronne du café, un inconnu, que l'on soupçonne fort d'être leur complice, pénétra dans la salle de derrière en passant par l'allée de la maison, ouvrit prestement une armoire contenant deux remontoirs en or, cinq bagues et un bracelet en or, s'empara de ces bijoux et s'enfuit.

Quelques instants après, les deux consommateurs sortirent; Mme Lauviat, ne voyant personne dans son café, alla dans l'arrière-boutique, où elle trouva son armoire la porte grande ouverte et s'aperçut de la disparition des bijoux qui y étaient enfermés.

Elle sortit aussitôt dans la rue, espérant voir au moins un des buveurs, mais tous les deux s'étaient éclipsés, et la pauvre femme n'eut que la ressource d'aller déposer une plainte au commissariat de police du quartier.

Mort subite. — Inquiets de ne pas avoir vu depuis trois jours leur voisin, M. Verpilleux, tisseur, les locataires de la maison n° 113 de la montée de Choulans, eurent l'idée de regarder chez lui, par une fenêtre qui donne dans la cour.

Ils aperçurent M. Verpilleux, étendu mort à côté de son lit.

Ils prévinrent aussitôt le commissaire de police du quartier qui vint accompagné d'un serrurier et fit forcer la porte du logement. Le docteur Bourgin, requis également, vint examiner le cadavre.

D'après ses constatations, la mort a été provoquée par une bronchite pneumonique dont Verpilleux était atteint depuis longtemps.

Ce malheureux qui vivait absolument seul était âgé de 55 ans.

Outrage aux mœurs. — A la suite de plaintes émanant d'habitants du quartier de la Bourse, M. Pohu, commissaire de police, a fait arrêter, hier soir, un sieur Eugène Leclerc, âgé de 35 ans, entrepreneur de travaux.

Cet individu allait depuis plusieurs jours attendre, chaque soir, la sortie des jeunes élèves de l'école des sœurs de la rue Saint-Bonaventure, et, en leur présence, se livrait à des actes odieux.

Leclerc, emmené à la Permanence, a été écroué.

Voleur arrêté. — Dans la soirée, les gardiens de la paix ont, à la requête de la concierge du n° 20 du cours Morand, arrêté un sieur Marius C..., peintre en voitures, inculpé de vol commis au préjudice de Mme Tolain, locataire de la maison.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, dernière représentation de *Les Deux Orphelines*, grand drame en cinq actes et huit tableaux, par MM. d'Ennery et Cormon. La soirée se terminera par *J'épouse ma Femme*, vaudeville en deux actes. — Rideau à 7 h. 1/2.

Demain samedi, à l'occasion des vacances du Jour de l'An, deux représentations. En matinée, à 1 h. 1/2, *Le petit Jacques*, drame en cinq actes et neuf tableaux, par M. W. Busnach, et *J'épouse ma Femme*, vaudeville en deux actes.

Le soir, à 7 h. 1/2, spectacle extraordinaire : 1° *L'Abbé Constantin*, pièce en trois actes de MM. Crémieux et Decourcelle; 2° *Les Noces d'un Réserviste*, pièce à spectacle en quatre actes, par MM. Chivot et Duru.

Après-demain dimanche, matinée à 1 h. 1/2.

Lundi prochain, première représentation de *Monsieur l'Abbé*, pièce nouvelle en trois actes, le succès actuel du Palais-Royal.

A l'étude : *L'Auberge des Mariniers*, grande pièce nouvelle.

Théâtre-Bellecour. — A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, trois grandes matinées, vendredi, samedi et dimanche, du grand succès actuel : *Surcouff*, l'opérette maritime que voudront voir et applaudir toutes les familles désireuses de passer une bonne soirée en assistant à un spectacle amusant et moral.

Bureau de location ouvert tous les jours, de dix heures du matin à sept heures, sous le péristyle du théâtre.

Les Souhaits de Nouvel An

Personne, aujourd'hui, n'aborde un parent ou un ami sans lui adresser des vœux plus ou moins ardents et plus ou moins sincères. Le premier des désirs qu'on exprime généralement est celui d'une belle et bonne santé. Pour ceux auxquels on est sincèrement attaché, on ferait bien d'ajouter aux souhaits un conseil très utile, très pratique et très expérimenté. Ainsi aux enrhumés, — et ils sont nombreux par ces temps humides, — à ceux qui souffrent d'une forte bronchite, d'un violent catarrhe, conseillez le **Sirop pectoral Girardin au Miel des Alpes.**

Par son emploi, vos vœux seront immédiatement réalisés, et ceux que vous aimez jouiront au commencement de cette année d'une santé florissante. Si même vous conseillez l'administration constante de ce remède pendant les temps brumeux et humides, l'année s'achèvera dans le plus complet bonheur et l'entière réalisation de vos désirs. Le flacon, 2 fr. 50. En vente, 16, rue Tupin, et dans toutes les bonnes pharmacies.

AVIS AUX MALADES

Le **Sirop de Bochet du Serpent** est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et âcretés du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Eviter les contrefaçons, en exigeant la marque du **Serpent**, *32, rue Lanterne, Lyon.*

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LÉON XIII ET CASSAGNAC

Rome, 31 décembre.

Un communiqué de l'« Osservatore romano » dit qu'on espérait que le temps calmerait la vive émotion produite en France par les discussions récentes sur la politique ecclésiastique au Parlement. Le journal l'« Autorité », se disant catholique conservateur, semble, au contraire, conspirer avec les ennemis de l'Eglise, pour envenimer la lutte. Exemple, son article « Catholiques et citoyens. » Ce ne peut pas être un vrai zèle, celui d'un homme se posant en défenseur de l'Eglise, qui censure amèrement la conduite du Vatican et ses représentants, qui injurie et discrédite des prélats respectables, parce qu'ils ne font pas tout ce qu'il voudrait, qui excite les fidèles à la révolte contre l'autorité ecclésiastique légitime.

Les défenseurs vraiment catholiques de la religion ne peuvent pas, ne doivent pas mêler les intérêts religieux à ceux de leurs partis, ni se servir de la religion pour faire une opposition systématique au gouvernement existant.

CONDAMNATION A MORT

Limoges, 31 décembre.

Le conseil de guerre a condamné à mort, avec la dégradation militaire, le soldat Guérin qui, pour des motifs de haine personnelle, avait assassiné, le 4 décembre dernier, le sergent Rousse, du 78e d'infanterie.

NAVIRE EN DÉTRESSE

Marseille, 31 décembre.

Le capitaine du vapeur norwégien « Nordopolen », arrivé cette après-midi à Marseille, rapporte que, se trouvant dans la matinée en vue du phare de Faraman, il a aperçu le paquebot « La Ville-de-Bordeaux », de la Compagnie transatlantique, en détresse et s'efforçant de naviguer à la voile.

Pour diverses causes, le « Nordopolen » n'a pu lui porter secours, mais la Compagnie transatlantique, prévenue, a envoyé aussitôt le paquebot « Moïse » à la recherche du navire en détresse.

« La Ville-de-Bordeaux » était partie de Marseille à destination des Antilles avec une cinquantaine de passagers.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 1er janvier, 2 h. matin.

NOUVELLES DU TONKIN

Le paquebot « Natal » des Messageries maritimes, courrier des mers de Chine est arrivé ce matin à six heures avec cent dix-sept passagers, dont M. Chevitch, ministre de Russie au Japon, huit officiers de marine et d'infanterie de marine et une vingtaine de soldats venant du Tonkin et de la Cochinchine.

Ce paquebot rapporte que l'influenza sévit dans les ports d'extrême Orient; son équipage a payé aussi un large tribut à l'épidémie.

Au Tonkin on signale divers engagements avec les pirates et des soumissions de chefs de bandes.

D'autre part, les villages, en plusieurs circonstances, ont résisté avec énergie aux attaques des pirates et aidé nos colonnes.

L'INFLUENZA A MARSEILLE

L'influenza sévit depuis quelques jours à Marseille avec une certaine intensité. La maladie a un caractère assez bénin : on constate pourtant quelques cas qui se sont transformés en affection pulmonaire et même en fluxion de poitrine.

MORT D'UN HOHENLOHE

Le prince Victor de Hohenlohe est mort ce matin à Bruxelles à la suite d'une syncope. Le prince était atteint d'une pneumonie et attaqué de l'influenza.

CONVENTION FRANCO-GRECQUE

M. Deligheorghis a saisi la Chambre grecque d'un projet autorisant le gouvernement à proroger la convention franco-grecque. On croit que cette prorogation pourra être ratifiée avant l'expiration du traité, lorsque les négociations pour la convention définitive commenceront.

AVIS DE DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles CHAMBON, MALLEVAL, TOUYON et BONTOUX, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur François CHAMBON

Peintre à l'Agence Fournier

décédé à l'âge de 52 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le 1er janvier, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, avenue de Saxe, 197, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception, et de là au cimetière de la Guillotière.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des sculpteurs sur pierres. — Cotisation dimanche, 3 janvier 1892, de 10 heures à midi, au siège, rue Sala, 42, deuxième montée.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Tous les membres syndiqués sont invités à une grande réunion qui aura lieu lundi 4 janvier à huit heures du soir, au siège social, rue Dugesclin, 272.

Les livrets seront exigés à l'entrée. — On y recevra les nouveaux adhérents.

Ordre du jour : Compte-rendu financier; Concours du 24 janvier.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche, 3 janvier, entrée publique et concours mensuel au stand de la Doua.

Vingt-quatre prix consistant en médailles de vermeil, argent et bronze, et diplômes d'honneur seront attribués aux meilleures séries et aux plus beaux cartons, au plus haut point et au plus près du centre.

Au plus haut point les armes nationales sont seules admises; les cartouches sont absolument gratuites, la meilleure série sert au classement.

Pour le tir au centre, toutes armes sont admises, le plus beau carton sert au classement.

Dans chacune des deux catégories, le premier prix est évalué 15 francs, l'inscription coûte un franc et peut se renouveler une seule fois.

Ouverture à 8 heures, fermeture à la nuit.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui vendredi, *Mignon* et les *Noces de Jeannette.*

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui *les Deux Orphelines* et *J'épouse ma femme.*

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 7 h., *Surcouf*, opérette maritime.

En matinée, à 1 h. 1/2, même spectacle.

Casino et **Scala.** — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 3 heures, matinée. — A 8 heures, grande représentation.

Grand cirque Casuani frères, cours du Midi. — Aujourd'hui, matinée à 3 heures.

Le soir, à 8 h. 1/4, brillante représentation.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt. — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Aujourd'hui, à 3 h., matinée à prix réduit, le *Pont du Diable*, pièce fantastique. — Le soir, à 7 h. 1/2, grand succès de *Guignol dans la lune*, féerie en 9 tableaux.

Théâtre des Fantoches, cours du Midi. — Aujourd'hui, matinée à 2 heures 1/2. — Le soir, à 8 heures, le *Fuseau d'or*, grande féerie.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

Salle Baraban (Chemin de Baraban, 51.) — Vendredi 1er et dimanche 3 janvier, grand concert-bal avec le concours de toute la troupe, à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes,* etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉGHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorragies utérines et intestinales*, les *Pertes*, la *Dyssenterie*, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Françoise Brusset, lingère, 63 ans, quai Saint-Vincent, 37, f. 9 h. m. — Epouse Clément, née Girard, concierge, 64 ans, rue de l'Arbre-Sec, 27, f. 11 h. m.

Deuxième arrondissement. — Pierre Seris, corroyeur, 44 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. m. — Veuve Gay, née Garnier, sans profession, 77 ans, Charité, f. 8 h. m. — Benoît Large, tailleur de pierres, 73 ans, rue Delandine, 14, f. h. m. — Blaisine Défaye, concierge, 70 ans, rue Mercière, 12, f. 10 h. m.

Troisième arrondissement. — François Chambon, peintre, 52 ans, avenue de Saxe, 197, f. 10 h. m. — Epouse Douabin, née Hérault, journalière, 60 ans, boulevard des Casernes, 5, f. 7 h. m. — Epouse Chabanas, née Bussert, sans profession, 59 ans, rue Pierre-Corneille, 150, f. 11 h. m. — Epouse Bugnon, née Meunier, chapelière, 41 ans, route de Vienne, 92, f. 9 h. m.

Quatrième arrondissement. — Antoine Remillieux, sans profession, 19 ans, hôpital, f. 9 h.

Cinquième arrondissement. — Jean Flor, marinier, 77 ans, rue de Bourdy, 5, f. 11 h. — Amélie Duchesne, religieuse, 42 ans, place de Fourvières, 1, f. 10 h. — Gabriel Desroches, menuisier, 39 ans, rue de la Loge, 2, f. 9 h. — Jean Verpillieux, tisseur, 55 ans, chemin de Choulans, 113, f. 7 h. — Abel Faure, potier, 22 ans, Antiquaille, f. 10 h. — André Lambert, courtier de commerce, 62 ans, quai de l'Archevêché, 14, f. 8 h. — Veuve Garin, née Treyve, sans profession, 75 ans, quai de l'Archevêché, 17, f. 8 h.

Sixième arrondissement. — Jacques Perret, cocher, 45 ans, avenue de Noailles, 60 ans, f. 11 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — *31 Décembre 1891*

Moutons. — Amenés, 3,841 ; vendus, 3,221 ; renvoi, 620. — Prix payés selon qualité : de 160 à 210 fr. les 100 kilos, octroi non compris.

Veaux. — Amenés, 145. — Tous vendus, de 100 à 128 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Porcs. — Amenés, 774 ; vendus, 774. — Renvoi, 00. — Prix payé : de 99 à 106 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Marché animé, bonne vente, cours en hausse légère.

BOURSE DE LYON

Du 31 Décembre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français..	94 95	Crédit Lyonnais..	796 25
Au porteur....	.. ..	Mobilier Espagnol	... ..
Amortissable...	.. ..	B. Pays hongrois.	... ..
4 1/2 1883.....	.. ..	Banq. Esc. Paris.	... .
Italien 5 0/0....	91 92	Banque ottomane.	547 50
Espagne 4 0/0 ex.	64 95	Banque P.-Autric.	455 ..
Hongrie 4 0/0...	.. ..	Société lyonnaise.	... ..
Autriche 4 0/0 76	.. ..	Paris-Lyon-Médit.	... ..
Russe 5 0/0 62..	.. ..	Andalous.....	... ..
— 4 0/0 67..	.	Chemins Autrich..	644 37
— 5 0/0 79..	63 70	Cacérès-Portugal..	. .
— 4 0/0 80..	. .	Lombard-Vénitien.	199 37
— 4 0/0 90..	94 50	Méridionaux.....	... ..
D. C. Ottom. s. D.	18 50	Nord de l'Espagne	... ..
Dette égypt. un..	... ..	Portugais.....	... ..
— Obligat. priv.	... ..	Saragosse.....	... ..
Portugais 3 0/0..	... ..	Canal de Suez...	... ..
—4 1/2 0/0 1889	... ..	Parts fondat...	... ..
Crédit foncier....	... ..	Canal mieroc....	... ..
Crédit mobilier...	... ..	Société f. lyonn..	326 25

OBLIGATIONS

Ville de Lyon....	99 75	Lyon-Fourvière...	... ..
V. de Paris 1860	... ..	Ouest-Lyonnais..	... .
— 1865	527 25	S. fonc. lyonn...	364 50
— 1869	... ..	Andalous 3 0/0..	302 50
— 1871	413 75	Autriche-Hongr. 1e	418 75
— 1875	... ..	Beira-Alta 3 0/0..	... .
— 1876	... ..	Cacérès-Portug...	131 50
— 1886	... ..	Lombard ancien..	315 50
V. de Marseille 77.	... ..	— nouv...	313 50
Fonc. 1877 3 0/0	... .	Nord-d'Espagne. 5	... ..
Com. 1879 3 0/0	472 50	Portugais 3 0/0..	127 ..
Fonc. 1879 3 0/0	475 ..	— 4 0/0..	... ..
Com. 1880 3 0/0	470 ..	Gaz de Lyon.....	1105 ..
Fonc. 1883 3 0/0	.	Forges de l'Horme	220 ..
— 1885 3 0/0	469 50	Creusot.....	1735 ..
Brésiliens 4 0/0..	... ..	Mines de la Loire.	... .
Bombes S.-Est...	441 ..	Montrambert.....	955 ..
— nouv....	. ..	Saint-Etienne....	270 ..
Paris-Lyon-Méd..	458 ..	Croix-Rousse....	... ..
— 1866..	448 ..	O.-Tramways Lyon	320 ..

APPARTEMENT entre Bellecour et Perrache au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 1,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

BOURSE DE PARIS

Du 31 Décembre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0.....	95 15	95 .	.. ..	.. 15
3 0/0 nouveau..	95 05	95 05	.. ..	.. ..
3 0/0 amort. ex..	96 50	96 60	.. 10	.. ..
4 1/2 1883....	105 10	105 25	.. 15	.. ..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
95 02 1/2	3 0/0 Français....	95 .	94 92 1/2
95 .	3 0/0 nouveau....	94 95	94 95
105 10	4 1/2 Fr. (1883)..	105 20	105 25
92 05	5 0/0 Italien.....	91 95	91 70
65 25	4 0/0 Espagn. ext.	64 80	64 20
.. ..	Hongrois 4 0/0...	.. ..	.. ..
32 95	Portugais.....	33 ..	32 30
.	Russe 4 0/0 80...	94 45	94 30
482 50	Dette Egypt. unif..	482 50	480 ..
4460 ..	Banque de France.	.... .	... ..
1240	Crédit Foncier....	1238 75	1236 25
402 50	Banq. d'esc. Paris.	402 50	397 50
796 25	Crédit Lyonnais...	797 50	795 ..
548 75	Banque Ottomane.	545 ..	... ..
455 ..	Banque Autrich...	455 ..	... .
... ..	Mobilier Espagnol .	110 ..	111 25
22 50	Panama.....	21 25	23 75
... ..	Paris-Lyon-Méd...	1472 50	... ..
645 ..	Autrichiens.....	645 ..	645 ..
201 25	Lombards.....	197 50	... ..
215 ..	Saragosse.....	215 .	213 75
223 75	Nord Espagne.....	221 25	225 ..
632 50	Méridionaux.....	630 ..	627 50
2716 25	Suez.....	2711 25	2710 .
95 1/4	Consolidé.....	95 1/4	95 1/4

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 31 Décembre 1891

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail.....	380 ..	N.-E. Hongrois	527 ..
Alpines.....	136 25	Furstemberg....	... ..
Tharsis.....	150 ..	Potiendorf.....	... ..
Lanteira.....	181 ..	Lots Turcs.....	.. ..
Huta-Bankowa..	... ..	—	. ..
Champ-d'Or	. ..	Charkow.....	562 ..
—	. ..	Sélo.....	468 50

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 30 Décembre 1891

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
39	Organs.	9	»	2	6	3	1	»	»	8	8	2	3276
25	Trames.	1	»	»	2	»	»	»	4	7	7	4	1850
84	Grèges.	5	»	1	25	8	2	»	10	13	8	12	6562
9	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laine..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
158		15	»	3	33	11	3	»	14	28	23	18	11678

BALLOTS PESÉS

»	Organs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Trames.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	83
123	Grèges.	1	»	»	1	»	»	48	39	22	12	6150
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
124		1	»	»	1	»	»	48	39	22	13	6233

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 4128
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 2567

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 31 décembre 1891

Bœufs. — Amenés, 1,424 ; vendus, 1,265 ; poids moyen, 350 : 1re qualité, 154 ; 2e qualité, 140 ; 3e qualité 120. — Prix extrêmes, de 110 à 160.

Vaches. — Amenées, 483 ; vendues, 409 ; poids moyen, 243 : 1re qualité, 150 ; 2e qualité, 134 ; 3e qualité, 108. — Prix extrêmes, de 098 à 154.

Taureaux. — Amenés, 181 ; vendus, 158 : poids moyen, 398 : 1re qualité, 132 ; 2e qualité, 126 ; 3e qualité, 108. — Prix extrêmes, de 098 à 138.

Veaux. — Amenés, 1151 ; vendus, 960 ; poids moyen, 82 : 1re qualité, 220 ; 2e qualité, 196 ; 3e qualité, 176. — Prix extrêmes, de 110 à 230.

Moutons. — Amenés, 7,320 ; vendus, 6,400 ; poids moyen, 20 ; 1re qualité, 196 ; 2e qualité, 180 ; 3e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 148 à 200 fr.

Porcs. — Amenés, 4,370 ; vendus, 4,163 ; poids moyen, 77 ; 1re qualité, 126 ; 2e qualité, 122 ; 3e qualité, 118. — Prix extrêmes, de 110 à 128.

Peaux moutons : 230 à 660.

Vente calme sur les bœufs, moyenne sur les veaux, difficile sur les moutons et porcs.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures pr Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 81, au fond de la cour, à gauche, au 4me.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES • BOITES D'OUTILS
TIERSOT, Bld, rue des Gravilliers, 16, Paris
HORS CONCOURS 1890
Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0f65.

LE PASSE-TEMPS

(19e ANNÉE)

LYON, 14, rue Confort, 14, LYON

Seul Journal Artistique & Littéraire

VENDU DANS LES THÉATRES DE LYON

ABONNEMENTS :

Un An..... 8 francs
Six Mois..... 4 —
Trois Mois..... 2 —

Voir dans le numéro de cette semaine
LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE
DE
Mme LUREAU-ESCALAÏS

Prix du numéro : 15 centimes

En Vente dans les Kiosques

VIENT DE PARAITRE

LE WAGON

(Service d'Hiver)

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon, et le service des Omnibus desservant les environs de Lyon.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

LYON — 14, rue Confort, 14, — LYON

Et dans ses Succursales de

ST-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON & DIJON

Prix : 30 centimes

VERMOREL

CONSTRUCTEUR

A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET

PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfure de Carbone

Pompes à vin. — Alambics

Charrues-Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant :
R. VITROU.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10

VENTE PAR LICITATION

Avec admission des Etrangers

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne.

D'UNE

MAISON

de cinq étages

Sise à LYON, montée des Epies, n° 4

ADJUDICATION

Au Samedi 16 Janvier 1892 à midi

MISE A PRIX : 30,000 FR.

Revenu brut approximatif : 4,679 francs

Pour extrait,
Signé : MICOLIER, avoué.

Suprême APÉRITIF digestif **CHABLY** Se vend PARTOUT. Le déguster, c'est l'adopter. Vente gros : C. Desplace, Lyon

A VENDRE

d'occasion

PETIT PRESSOIR

en très bon état

S'adresser **PETITS DOCKS du COMMERCE**, *12, rue Confort, Lyon.*

JULES BONNARD

DENTISTE

Rue Centrale, à Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Impression d'affiches

Circulaires, Prospectus

S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

CHAPELLERIE DU PROGRÈS

LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON

FEUTRES SOIE & GIBUS

DEUX PRIX SEULEMENT

9 francs et 12 francs

Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

ÉTRENNES UTILES

11 Fr. Pour les Débutants en Photographie **11 Fr.**

Appareil photographique, 6 1/2 × 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés

N.B.—*Une instruction accompagne chaque appareil*

FRANCO-GARE : 12 FRANCS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12 **LYON**

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au *Dépôt général du poisson du lac Léman*, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

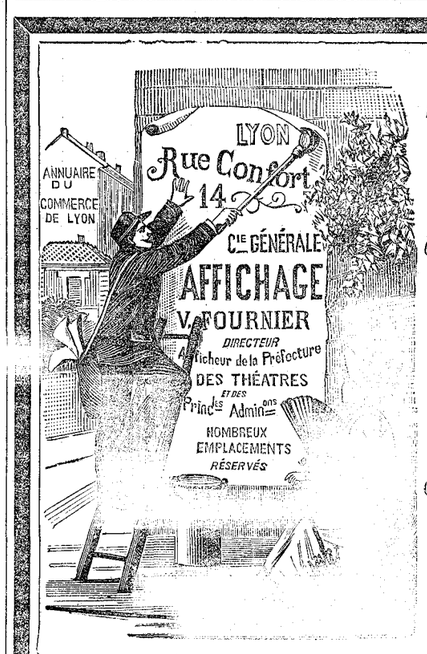

AGENCE V. FOURNIER

ET

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFICHAGE

LYON — 12 et 14, rue Confort — LYON

Concessionnaire général et exclusif des murs appartenant à la ville de Lyon et à un grand nombre de propriétaires

AFFICHAGE GÉNÉRAL

A Lyon, dans toute la France et à l'Étranger

CONDITIONS ET PRIX SUIVANT IMPORTANCE DES TRAVAUX

Organisation spéciale donnant **toutes garanties** d'exécution **consciencieuse, complète** et **rapide** de toutes combinaisons de publicité par **Affichage**

PLUS DE 600 EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Travaux contrôlés. — Exécution rapide et irréprochable

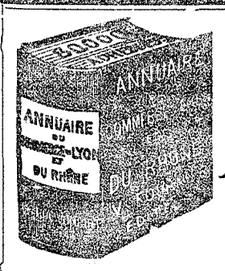

EN PRÉPARATION

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON

et du Département du Rhône

(INDICATEUR FOURNIER)

Fondé en 1869

POUR L'ANNÉE 1892

Publié sous la direction de **Léon FOURNIER,** *avocat*

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), *le plus important des Annuaires de province (plus de 2,500 pages),*

COMPREND :

1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants,
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
7° **Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)**
8° Une carte du département du Rhône;
9° **Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.**

Chaque année, en Juin, paraît un **Supplément** distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône

(ANNÉE 1892)

*Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'*Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône *(INDICATEUR FOURNIER) au prix de* **DIX francs,** *que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.*

, le *1891.* Signature :

Adresse lisible :

Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence **Fournier, 14, rue Confort, Lyon.**

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 1er Janvier (96)

ABANDONNÉE !

PAR

Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

En outre, elles possédaient un trousseau de princesses.

Les malles regorgeaient de linge, de robes, de peignoirs et de tout ce qui est nécessaire à la toilette d'une fille du monde.

Enfin, détail intéressant : dans cette vieille masure de la rue Visconti, les deux chambres composant leur modeste logement étaient pourvues de placards de tous côtés, hautes de plafonds, et donnaient sur un spacieux jardin, entretenu avec amour, par deux larges fenêtres garnies de balcons à rampes de fer, suspendus en corbeille au-dessus d'une pelouse.

Au-delà du mur de clôture, à une cinquantaine de mètres de distance, le pavillon de la rue Jacob occupé par André de Fresnaye faisait face à celui des deux sœurs.

Venette avait calculé juste.

A huit heures, Jeanne et Colette étaient dans leurs meubles.

Grâce à un coup de main donné par les garçons du Tisserand, avec la complaisance des hommes pour les jolies filles, en apportant leurs emplettes, tout était rangé, ce qui n'avait été ni long ni difficile.

Les deux lits étaient côte à côte dans l'alcôve d'une chambre boisée du haut en bas de vieux lambris gris-souris; avec les chaises, une descente de lit de quinze francs, la table et la toilette, c'était à peu près habitable.

— Lorsque les rideaux seront mis, dit Colette, et que les lilas fleuriront au jardin, nous ne serons pas trop mal.

L'autre chambre ne contenait que les malles vides.

On y respirait une forte odeur de pharmacie.

— Si nous dînions ! reprit la brune.

— Tu as faim ? demanda Jeanne.

— Et toi ?

— Moi, non. Et puis, où aller ?

Le jour baissait rapidement.

— Où aller ? répéta Colette.

C'était un problème.

— Deux filles seules, objecta la blonde.

— Il faut pourtant nous décider, reprit Colette.

Elle attira sa sœur dans ses bras et la serra contre sa poitrine.

— Du courage, dit-elle. Tu en avais plus que moi à Montiers. Faut-il que je t'en donne à mon tour !

— A Montiers, notre situation était équivoque ; il fallait en sortir. J'avais hâte de m'enfuir. Nous ressemblions à deux mendiantes depuis la mort de cette pauvre madame Chambly.

— Eh bien ! dit gaiement Colette, ici la situation est nette. Nous sommes deux filles condamnées à gagner leur vie — c'est le mot, n'est-ce pas ? — et nous ne devons pas nous laisser périr d'inanition.

Et tendrement elle ajouta :

— Viens, ma Jeannette. Ne serons-nous pas deux pour nous aider et au besoin pour nous défendre ?

— Ah ! tu es bonne !

— Non, je ne suis pas bonne, au contraire. Je sens que je hais presque tout le monde. As-tu vu avec quelle joie Salvador se débarrassait de nous ! Et ces domestiques, quelle pitié ironique ! Oh ! cette Justine ! Quel plaisir de rendre le mal pour le mal. Non, je ne suis pas bonne, et s'ils tombaient entre mes mains ! Mais je t'aime ! Et qui ne t'aimerait ! Nous ne nous quitterons jamais, dis.

La blonde répéta :

— Non, jamais.

A ce moment on frappa à la porte.

— Entrez, dit Colette.

C'était le portier.

Ce portier mérite deux lignes de description.

Il était long, vieux, chauve et maigre.

Ancien jardinier du propriétaire dans une villa des environs de Paris, il prenait ses invalides à la rue Visconti, dont il entretenait le parterre avec un soin extrême.

Il s'appelait Gombault et vivait seul.

Sa femme était morte quelques années plus tôt. Gombault n'avait pas moins de soixante-dix ans et passait son existence à tailler ses arbres, à tondre ses gazons et à élever des boutures dans une resserre située au fond du jardin. La loge ne lui servait guère que pour dormir.

— C'est des ustensiles de ménage que l'on vous apporte, dit-il. Je vous les monte.

Il examina curieusement le logement.

— Hé ! hé ! ce n'est pas un château, ici, reprit-il, il s'en faut ; mais on y peut vivre. Et en plein soleil ! Vous verrez comme c'est gai !

Il souriait d'un air paterne.

Ses voisins l'appelaient le père Gombault.

Il avait en vérité une excellente figure de vieux.

— Si vous avez besoin, ajouta-t-il, pendant que Colette rangeait les bougeoirs et quelques objets posés sur la table, il ne faut pas vous gêner. Je suis tout à votre disposition.

— Vous pouvez nous rendre un service, monsieur Gombault, commença Jeanne...

— Dites père Gombault, comme tout le monde...

— Mais !

— Vous me ferez plaisir.

— Eh bien ! père Gombault, où pourrions-nous dîner ?

— Où ? Mais dans le quartier. M. Aubry, un étudiant en médecine, qui vient de retourner dans son pays, parce qu'il a fini son temps, — il occupait ce logement-ci, qui sent encore la drogue, — prenait ses repas boulevard Saint-Germain, — attendez donc — tout près d'ici, au coin de la rue de Seine, chez Follet. Vous verrez. C'est tranquille. A cette heure, vous ne trouverez personne. Et puis, on ne vous mangera pas.

Colette mettait déjà son chapeau.

Jeanne hésitait encore.

Mais le portier la décida.

— Il faut vous raisonner, dit-il ; à Paris, on est libre. On fait le mal si on veut, le bien si l'on veut aussi. Liberté ! Libertas ! Chacun pour soi.

Et il conclut d'un ton d'aïeul :

— Ne craignez rien, les enfants. Laissez-moi là-dedans. Je vais donner un coup de plumeau et finir de ranger.

Lorsqu'il fut seul, il passa l'inspection du logement.

— Elles ont eu des malheurs, c'est sûr, pensa-t-il. Cette belette de Venotte m'en a laissé entendre autant qu'il m'en faut. Elles sortent d'une maison riche et n'ont pas un radis ! Pauvres minettes ! Et c'est jeune, c'est frais comme des roses de Noël, printanier comme des violettes ! Des lits de pensionnaires ! Et des toilettes de comtesses ! Quelle dégringolade !

Il ouvrit les placards.

Ils étaient remplis de lingerie fine et qui sentait bon.

— C'est drôle, tout de même, la vie, reprit le portier. Aujourd'hui en haut de l'échelle, et demain, patatras ! Pour un homme, c'est déjà dur, mais pour des enfants comme ces petites, c'est pis ? Qu'est-ce qu'elles vont faire ? Est-ce qu'il y a des métiers pour elles ? Avec ça qu'on les laissera tranquilles ! Plus souvent. Tas de gredins !

Il poussa un grognement et, haussant les épaules avec philosophie :

— Qu'est-ce qu'on y peut, dit-il ?

Il se mit à la fenêtre et examina la maison d'en face.

— Je ne vois plus l'ami de M. Aubry, pensa-t-il, celui qu'il appelait André tout court, le voisin du troisième, là-bas ! C'est fermé chez lui depuis un bout de temps. Il sera peut-être devenu interne comme l'autre. C'est dommage ! Il aurait un vis-à vis qui en vaut la peine. Si j'étais dans son local, le matin, je resterais de planton plus souvent qu'à mon tour. Ce sera un joli lever de soleil, cet été, quand elles seront à leur toilette. Et penser qu'elles se grilleront comme d'autres dans la fournaise et que peut-être elles rôtiront le balai avant qu'il soit peu ! C'est à navrer, ma parole ! Oh ! ce Paris ! Fumier, va !

Un coup de sonnette interrompit ses réflexions.

Il s'en alla lentement, sans donner le coup de plumeau promis, mais après avoir vérifié ce qu'il voulait savoir.

— C'est une décadence, disait-il, en descendant l'escalier, une dégringolade, et une forte, pour sûr !

Et il répétait en dodelinant de la tête :

— Pauvres gens, pauvres poulettes ! Ça fend le cœur. Je suis content de n'en avoir pas eu à élever ! On ne sait jamais comment ça tourne ! On ne sait jamais ! On ne peut pas savoir ! Nom de nom !

Elles s'en allaient bras dessus bras dessous, très jolies dans leurs robes noires, avec leurs chapeaux de crêpe.

Les passants se retournaient pour les voir.

Deux étudiants qui les croisaient au coin de la rue de Buci dirent tout haut :

— Ohé ! les belles filles ! A Bullier !

Et un pâle voyou d'une voix éraillée :

— Elles sont rien chic, les gonzesses !

(A suivre.)